

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DU DJA ET LOBO

COMMUNE D'OVENG



REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

DJA ET LOBO DIVISION

OVENG COUNCIL

RAPPORT D'ÉTUDE

CONTRÔLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'OVENG



Mai 2018

Appui technique et financier du Programme National de Développement Participatif (PNDP)

En collaboration avec l'Institut National de la Statistique (INS)

Réalisation : Jeunesse Rurale Active (**JEURAC**)



SOMMAIRE

LISTE DES ABRÉVIATIONS	iii
LISTE DES TABLEAUX	iv
LISTE DES GRAPHIQUES	iv
LISTE DES CARTES	v
PRÉFACE	vi
RÉSUMÉ EXECUTIF	1
ABSTRAT.....	3
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	5
CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN	7
I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation.....	7
I.2 Promotion du développement local	9
I.3 Brève présentation de la Commune d'Oveng.....	9
CHAPITRE II : SYNTHÈSE MÉTHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE	11
II.1 Contexte de l'étude.....	11
II.2 Objectif et méthodologie de Scorecard.....	12
II.4 Méthodologie de mesure des indicateurs de perception	18
CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMÉLIORATIONS SUGGÉRÉES	19
III.1- Présentation de la population enquêtée.....	19
III.2- Secteur de l'hydraulique.....	21
III.2.1- Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique.....	21
III.2.2- Coût et qualité des services de l'hydraulique.....	22
III.2.3- Appréciation des services de l'hydraulique	25
III.2.4- Raisons de non satisfaction des populations	26
III.2.5- Principales attentes en matière de service de l'hydraulique.....	26
III.2.6- Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées	27
III.3- Secteur de la santé	28
III.3.1- Disponibilité et utilisation des services de santé.....	28
III.3.2- Coût et qualité des services sanitaires	32
III.3.3 Appréciation des services de santé	33
III.3.4- Raisons de non satisfaction des populations	34
III.3.5- Principales attentes en matière de service sanitaire	34
III.3.6 : Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées.....	35
III.4- Secteur de l'éducation	36

III.4.1- Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle.....	36
III.4.2- Coût et qualité des services de l'éducation par cycle.....	42
III.4.3- Appréciation des services de l'éducation par cycle	43
III.4.4- Raisons de la non satisfaction des populations par cycle.....	44
III.4.5- Principales attentes des populations en matière d'éducation	46
III.4.6- Synthèse de la perception des services d'éducation et améliorations suggérées.....	47
III.5- Services offerts dans l'Institution communale.....	48
III.5.1- Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale	48
III.5.2- Coût et qualité des services dans l'institution communale	50
III.5.3- Appréciation des services dans l'institution Communale	51
III.5.4- Raisons de non satisfaction des populations	52
III.5.5- Principales attentes en matière de service dans l'institution communale	52
III.5.6- Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale et améliorations suggérées	53
CONCLUSION	55
CHAPITRE IV: PLAN D'ACTION POUR LA MISE EN PLACE D'UN CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'OVENG	a
IV.1- Synthèse des problèmes rencontrés dans tous les secteurs et solutions envisagées.....	a
IV.2- Plan d'action à mettre en œuvre au niveau local	d
IV.3- Programme de dissémination des résultats et de présentation du plan : atelier communal de restitution des résultats et de plaidoyer	h
Annexe 1 : Liste des intervenants.....	j
Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête	k
Annexe 3 : Arrêté municipal de mise en place du Comité de suivi.....	r

LISTE DES ABRÉVIATIONS

APEE :	Association des Parents d'Élèves et Enseignants
CES :	Collège d'Enseignement Secondaire
CETIC :	Collège d'Enseignement Technique Industriel et Commercial
CMA :	Centre Médical d'Arrondissement
COGE :	Comité de Gestion
COSA :	Comité de Santé
CTD :	Collectivité Territoriale Décentralisée
CVC :	Comité de Veille Citoyenne
EC- ECAM4:	Enquête Complémentaire- Enquête Camerounaise sur les Ménages (4 ^{ème})
ELECAM :	Election Cameroun
INS :	Institut National de la Statistique
JEURAC :	Jeunesse Rurale Active
MINDAVEL :	Ministère de la Décentralisation et du Développement Local
MINATD :	Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation
MINEDUB :	Ministère de l'Éducation de Base
MINESEC :	Ministère des Enseignements Secondaires
OSC :	Organisation de la Société Civile
PCD :	Plan Communal de Développement
PNDP :	Programme National de Développement Participatif
PTF :	Partenaire Technique Financier
ZD :	Zone de dénombrement

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 3.1 : Qualité de l'eau dans la Commune	22
Tableau 3.2 : Disponibilité et accès des systèmes d'approvisionnement en eau	23
Tableau 3.3 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois. ..	23
Tableau 3.4 : Besoin exprimé en matière d'approvisionnement en eau.....	25
Tableau 3.5 : Caractéristiques des cycles d'enseignement	39

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 3.1 : Répartition des Répondants par tranche d'âge	19
Graphique 3.2 : Répartition des répondants par sexe	19
Graphique 3.3 : Répartition des Chefs de ménage par tranche d'âge	20
Graphique 3.4 : Répartition des Chefs de ménage par sexe	20
Graphique 3.5 : système d'approvisionnement en eau	21
Graphique 3.6: Principale source d'approvisionnement en eau dans la Commune d'Oveng ..	22
Graphique 3.7 : Responsables de la réparation de la panne des points d'eau	24
Graphique 3.8 : Raisons de non satisfaction des ménages pour le service hydraulique	26
Graphique 3.9 : Principales attentes des ménages du service de l'hydraulique	27
Graphique 3.10 : formations sanitaires plus proche du ménage	28
Graphique 3.11 : Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche du village	29
Graphique 3.12 : Préférence des ménages en cas de problème de santé.....	29
Graphique 3.13 : Responsables des formations sanitaires les plus proches	30
Graphique 3.14 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées	31
Graphique 3.15 : Nombre de lits d'hospitalisation dans les formations sanitaires	31
Graphique 3.16 : Montant des frais de consultation dans les formations sanitaires	32
Graphique 3.17 : Appréciation du montant payé pour la consultation.....	32
Graphique 3.18 : Appréciation de l'accueil du personnel soignant	33

Graphique 3.19 : Proportion des ménages dont les problèmes de santé sont résolus au village et celle des ménages n'étant pas satisfait du service de santé	33
Graphique 3.20 : Raisons de l'insatisfaction des ménages	34
Graphique 3.21 : Attentes des ménages en matière de service de santé	35
Graphique 3.22 : Cycles d'enseignement existant dans la Commune d'Oveng	36
Graphique 3.23: Distance ménage-établissement scolaire	37
Graphique 3.24 : Effectif des élèves par cycle d'enseignement	40
Graphique 3.25 : Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe ...	41
Graphique 3.26 : Responsables de la réfection des salles de classe.....	42
Graphique 3.27 : Appréciation du montant des frais exigibles	43
Graphique 3.28 : Perception de la non satisfaction des ménages dans le secteur éducation ...	43
Graphique 3.29 : Raisons de la non satisfaction des ménages du service d'éducation.....	45
Graphique 3.30 : Attentes des populations en matière de service d'éducation.....	47
Graphique 3.31 : proportion des ménages ayant demandé un service à l'institution communale au cours des 12 derniers mois	49
Graphique 3.32 : Temps mis pour l'établissement des actes de naissance	49
Graphique 3.33 : Proportion des ménages ayant payé un pourboire et durée d'obtention d'un service communal.....	50
Graphique 3.34 : Causes d'attente pour l'établissement des actes de naissance.....	51
Graphique 3.35: Information et implication des ménages aux actions de la Commune	51
Graphique 3.36: Raisons de non satisfaction par rapport à l'institution Communale.....	52
Graphique 3.37: Attentes des ménages par rapport à l'institution Communale.....	53

LISTE DES CARTES

Carte 1 : Situation géographique de la Commune d'Oveng.....	9
---	---

PRÉFACE

Le contrôle citoyen de l'action publique est un processus ou ensemble de processus visant à amener les citoyens à donner leur point de vue pour apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des réalisations du gouvernement pour leur bien-être. Il s'agit, pour eux, de s'assurer que les projets initiés par les décideurs répondent effectivement à leurs besoins ; qu'ils sont effectivement exécutés dans les règles de l'art et enfin que les moyens qui y sont affectés sont gérés de manière transparente pour un résultat optimum. Le contrôle citoyen de l'action publique doit donc contribuer à amener les décideurs publics que nous sommes, à rendre compte aux citoyens, selon le principe de redevabilité inhérent au système démocratique.

En initiant cette action, notre Exécutif communal s'inscrit dans la logique de la gestion participative qui est une exigence de développement local. Elle répond à notre souci d'impulser le développement durable et réellement participatif au sein de notre Commune. À cet effet, le contrôle citoyen de l'action publique doit pouvoir nous permettre de :

- Recueillir auprès des populations les aspects perfectibles et les améliorations à apporter pour une meilleure gestion de leurs localités respectives ;
- Susciter un grand engouement des populations à donner leur avis sur le développement de notre Commune ;
- Garantir la fourniture, avec la contribution des populations, des infrastructures et des services socio-économiques durables et de qualité ;
- Contribuer à la mise en place d'un mécanisme opérationnel d'accès à l'information et de participation citoyenne.

L'Exécutif communal remercie le PNDP et l'INS qui l'ont accompagné dans la réalisation de cette action et espère que ce processus va contribuer à combler les attentes de nos concitoyens. Nous vous souhaitons enfin une bonne lecture du présent rapport.

LE MAIRE



RESUME EXECUTIF

Le Scorecard a pour objectif d'accompagner la Commune dans la mise en œuvre d'un mécanisme de contrôle citoyen de l'action publique. Sa méthodologie de mise en œuvre a consisté à administrer un questionnaire auprès d'un échantillon de 315 ménages au sein de la Commune. Ces ménages ont été tirés de manière aléatoire par l'Institut National de la Statistique dans la base de données EC-ECAM 4. Les secteurs concernés par ce sondage étaient l'hydraulique, la santé, l'éducation ainsi que le service communal.

Dans le secteur de l'hydraulique, 79,8% des ménages enquêtés ont accès à l'eau toute l'année. Ils s'approvisionnent à diverses sources dont : les puits avec pompe (34,4%), les puits à ciel ouvert (30,4%), les puits protégés (8,8%), les forages avec PMH (26,1%), les source/rivière (69,6) et les adductions d'eau potable (3,6%). Parmi les répondants, 49,5% consomment de l'eau issue des sources d'approvisionnements non améliorées (puits à ciel ouvert et source/rivière). De manière générale 72,5 % des ménages s'estiment non satisfaits de la qualité du service d'accès à l'eau potable dans le territoire communal ceci due à l'insuffisance des points d'eau et de la mauvaise qualité de l'eau.

Dans le secteur de la santé, 67,9% des répondants affirment que leurs problèmes de santé sont résolus dans le territoire communal. Ils jugent à 62% que les coûts de la consultation sont raisonnables et l'accueil de bonne qualité au sein des formations sanitaires. Les formations sanitaires les plus proches sont les centres de santé intégrés publics (44,9%), les hôpitaux/centres médicaux d'arrondissement (30,4%) et les centres de santé privés (13,8%). Parmi les ménages rencontrés, 48,8% ne sont pas satisfaits de la qualité de service de santé dans la Commune. À 71,7%, ils justifient leur insatisfaction par l'éloignement des formations sanitaire et l'insuffisance des médicaments.

Dans le secteur de l'éducation, les ménages estiment que ce service est offert de la manière suivante : maternel (88,6%) ; primaire (90,4%) ; secondaire 71,2% ; professionnel (08,8%). Les distances parcourues sont relativement courtes pour les écoles maternelles (51,9%) et primaires (60,7%) et plus longues, pour l'enseignement secondaire selon 73% des répondants. L'accès à tous ces cycles d'enseignement est systématiquement payant. Si 38,2% des répondants jugent raisonnables les frais exigibles pour l'enseignement primaire, ils sont par contre estimés élevés selon 82,3% des ménages dans la maternelle, pour 72,1% dans le secondaire et pour 92,2% en ce qui concerne le professionnel. Dans l'ensemble, les ménages d'Oveng sont satisfaits des services de l'éducation, à l'exception du primaire pour lequel 50%

des répondants ne sont pas satisfaits principalement à cause de l'insuffisance du personnel enseignant.

L'enquête révèle que le service le plus sollicité à l'institution communal au cours des 12 derniers mois est l'établissement des actes de naissances (18,1%). Parmi les ménages ayant sollicité ce service 72 % déclarent avoir reçu un bon accueil. 38,9% d'entre ces derniers ont obtenu ces actes de naissances au plus un jour. Mais dans l'ensemble, 64,8% des répondants ne sont pas satisfaits de la qualité des services communaux. 93,6% estiment que l'action municipale n'est pas visible et 67,4% affirment ne pas participer à la gestion des affaires de la Commune.

Les attentes des ménages dans les différents secteurs ont permis de formuler les recommandations déclinées en plan d'action.

ABSTRAT

The aim of the Scorecard is to support the municipality in the implementation of a public control mechanism for public action. Its implementation methodology consisted in administering a questionnaire to a sample of 315 households within the Commune. These households were randomly drawn by the National Institute of Statistics in the EC-ECAM 4 database. The sectors concerned by this survey were hydraulics, health, education and communal service.

In the hydraulic sector, 79.8% of surveyed households have access to water all year round. They source from various sources, including wells with pumps (34.4%), open pits (30.4%), protected wells (8.8%), and holes with PMH (26.1%). %, springs / river (69.6) and drinking water supplies (3.6%). Of the respondents, 49.5% consume water from unimproved sources of supply (open pit and source / river). In general, 72.5% of the households feel dissatisfied with the quality of the service of access to drinking water in the communal territory due to the insufficiency of the water points and the poor quality of the water.

In the health sector, 67.9% of respondents say that their health problems are solved in the municipality. They estimate 62% that the costs of the consultation are reasonable and the reception of good quality within the health facilities. The closest health facilities are public integrated health centers (44.9%), hospitals / district medical centers (30.4%) and private health centers (13.8%). Of the households met, 48.8% are not satisfied with the quality of health service in the municipality. At 71.7%, they justify their dissatisfaction by the distance of the health facilities and the insufficiency of the drugs.

In the education sector, households estimate that this service is offered as follows: maternal (88.6%); primary (90.4%); secondary 71.2%; professional (08.8%). The distances traveled are relatively short for nursery schools (51.9%) and primary (60.7%) and longer, for secondary schools according to 73% of respondents. Access to all these teaching cycles is systematically paid. While 38.2% of respondents consider the fees for primary education to be reasonable, they are estimated to be high according to 82.3% of households in kindergarten, 72.1% in secondary and 92.2% in concerns the professional. Overall, households in Oveng are satisfied with education services, with the exception of primary school, where 50% of respondents are not satisfied mainly because of insufficient teaching staff.

The survey reveals that the most requested service to the municipal institution in the last 12 months is the establishment of birth certificates (18.1%). Of the households who requested this service, 72% said they received a good reception. 38.9% of these have obtained these births at most one day. But overall, 64.8% of respondents are not satisfied with the quality of communal services. 93.6% believe that the municipal action is not visible and 67.4% say they do not participate in the management of the affairs of the municipality.

The expectations of households in the different sectors made it possible to formulate the recommendations presented in the action plan

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le Cameroun, à travers la réforme constitutionnelle de du 18 juin 1996, s'engage à reconnaître et à protéger « *les valeurs traditionnelles conformes aux principes démocratiques, aux droits de l'homme et à la loi* ». La décentralisation apparaît alors comme la forme d'organisation qui garantirait la participation optimale des citoyens à la vie sociopolitique et économique.

C'est Pour mieux répondre à cet idéal que le Cameroun s'est arrimé aux standards internationaux en matière de gouvernance avec notamment la signature de la déclaration de paris. Cette déclaration consacre les principes de la redevabilité et de participation citoyenne aux politiques publiques. De ce fait a entrepris des réformes en matière de finances publiques dont l'instrument le plus populaire est l'adoption de la budgétisation par programme dont les bases sont jetées par la loi 2018/012 portant régime financier de l'État et autre entités publiques.

Les Collectivités Territoriales Décentralisées apparaissent comme le creuset de l'expression de la démocratie. Elles s'efforcent, à travers divers outils et mécanismes (budget participatif, PCD, etc), d'implémenter les principes fondamentaux de la démocratie moderne, dont la participation citoyenne à tous les niveaux du processus d'élaboration des politiques publiques locales. C'est ainsi que le citoyen est appelé à s'impliquer dans la vie de sa Commune afin d'être à la base des initiatives locales de développement durable. Le contrôle citoyen de l'action publique apparaît alors comme un outil essentiel à cette fin.

C'est ainsi que le Programme National de Développement Participatif (PNDP) en collaboration avec la Commune d'Oveng et grâce à l'appui technique de l'Institut National de la Statistique (INS) a impulsé le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) ou « **Citizen Reporting Cards** » dit Scorecard.

Le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP) est toute action initiée par les citoyens (individuellement ou à travers les organisations de la société civile), dans le but d'apprécier la pertinence des projets et des moyens qui y sont affectés ; de contrôler l'action publique ou d'obliger les décideurs publics à rendre compte aux citoyens.

Le présent rapport restitue les résultats de cette collecte des données auprès des ménages de la Commune d'Oveng. Il se décline en quatre (04) chapitres. Le chapitre I traite du cadre juridique et réglementaire en matière de décentralisation et de développement local au Cameroun. Au chapitre II, l'on présente la synthèse méthodologique du Scorecard telle que déployée dans le territoire communal. Le chapitre III expose les principaux résultats issus de

l'analyse des données de terrain, ainsi que les améliorations suggérées suivies des principales recommandations. Au chapitre IV enfin, nous proposons une esquisse de plan d'action pour la mise en place d'un dispositif de contrôle citoyen de l'action publique dans la Commune.

CHAPITRE I : CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE EN MATIÈRE DE DÉCENTRALISATION ET DE DÉVELOPPEMENT LOCAL AU CAMEROUN

Dans ce chapitre, il sera question de présenter le cadre juridique et réglementaire en matière de décentralisation et de développement au Cameroun, de faire ressortir les activités (promouvoir) du développement local de la commune d'Oveng et de présenter une brève description de son milieu administratif, biophysique et socio-économique.

I.1 Cadre juridique et réglementaire de la décentralisation

La politique de décentralisation telle qu'implémentée aujourd'hui au Cameroun est consacrée par la Constitution du 18 janvier 1996, et encadrée par un arsenal juridique cohérent. Il s'agit, de manière non exhaustive de :

- La loi N°92/002 du 14 août 1992 fixant les conditions d'élection des conseillers municipaux, modifiée par la loi N°95/24 du 11 décembre 1995 et par celle N°2006/010 du 26 décembre 2006 ;
- La Loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 portant orientation de la décentralisation ;
- La Loi N° 2004/018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;
- La Loi N° 2004/019 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux régions ;
- La Loi N°2009/11 Du 10 Juillet 2009 Portant Régime Financier Des Collectivités Décentralisées ;
- La Loi N°2009/019 du 15 décembre 2009 portant fiscalité locale ;
- La Loi N° 2018/012 du 11Juillet 2018 portant régime financier de l'État et d'autres entités publiques

À côté de ce recueil de lois, il convient également de noter la présence de nombreux textes d'application à l'instar :

- Le décret N°2008/013 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Conseil National de la Décentralisation ;
- Le décret N°2008/014 du 17 janvier 2008 portant organisation et fonctionnement du Comité Interministériel des Services Locaux ;
- Le décret N°2008/0752/PM du 24 avril 2008 précisant certaines modalités de fonctionnement des organes délibérants et des exécutifs communaux ;
- Le décret N°2009/248 du 05 août 2009 fixant les modalités d'évaluation et de répartition de la dotation générale de la décentralisation ;

- Le décret N°2010/0239/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière d'alimentation en eau potable dans les zones non couvertes par le réseau public de distribution de l'eau concédé par l'état ;
- Le décret N°2010/246/PM du 26 février 2010 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux Communes en matière de santé publique ;
- Le décret N°2010/1735/PM du 01 juin 2010 fixant la nomenclature budgétaire des collectivités territoriales décentralisées ;
- Le décret N°2011/0002/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de formation professionnelle ;
- Le décret N°2011/0004/PM du 13 janvier 2011 fixant les modalités d'exercice de certaines compétences transférées par l'État aux communes en matière de construction, d'équipement, et de gestion des centres médicaux d'arrondissement ;
- Le décret N° 2018/190 du 02 Mars 2018 complétant certaines dispositions du décret N° 2011/408 du 09 Décembre 2011 portant du gouvernement et créant le Ministère de la Décentralisation et du développement Local (MINDEVEL) ;
- La circulaire N°001/CAB/PM du 11 janvier 2008 relative à la prise en compte de la décentralisation dans les stratégies sectorielles.

Par ailleurs, au-delà des dispositions juridiques et réglementaires, la décentralisation au Cameroun repose sur plusieurs principes parmi lesquels :

- **Le principe de subsidiarité** : il s'agit d'engager à la plus grande proximité, les initiatives qui peuvent être les plus efficaces. Étant donné que la plupart des collectivités locales sont dotées de faibles ressources, ce principe doit s'appliquer avec pragmatisme.

- **Le principe d'égalité** : afin de rendre plus opérationnelle la décentralisation sur toute l'étendue du territoire national, l'État transfère les mêmes compétences à toutes les collectivités locales de même catégorie.

- **Le principe de progressivité** : la répartition des compétences doit tenir compte de la capacité des collectivités locales à les exercer.

I.2 Promotion du développement local

Les principales activités économiques locales de la Commune reposent sur le secteur primaire (agriculture, foresterie, élevage). Les activités des secteurs secondaires et tertiaires sont assez marginales. Outre la petite agriculture paysanne, on peut signaler quelques plantations de moyenne importance initiées par quelques personnalités, notamment des élites extérieures. En ce qui concerne le secteur forestier, quelques compagnies exploitent le bois d'œuvre.

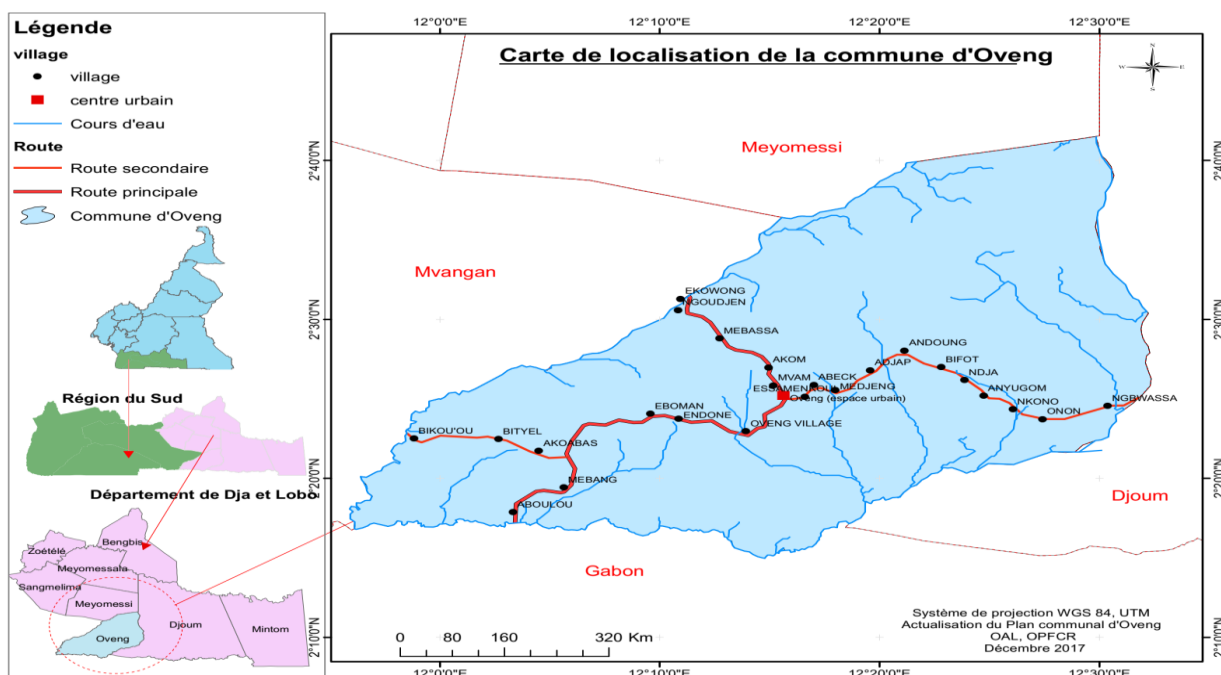
En ce qui concerne le secteur tertiaire, en dehors des services publics on peut signaler de nombreux artisans restaurateurs et vanniers qui sont pour l'essentiel restés au stade primaire de l'évolution du secteur. Par contre, on note l'apparition des services de transfert d'argent qui peuvent constituer un embryon du secteur tertiaire.

I.3 Brève présentation de la Commune d'Oveng

Sur le plan administratif

La Commune d'Oveng est créée par décret N°95 /180 du 1^{er} décembre 1995. Située dans la Région du Sud Cameroun ; Département du Dja et Lobo. Cette Commune voit le jour suite à l'éclatement de l'ancienne Commune de Djoum en trois communes à savoir : Mintom, Djoum et Oveng. Elle compte 25 villages, soit 25 Chefferies de 3^{ème} degré, dont 11 villages Baka. Étendue sur une superficie de 2020 km², la Commune d'Oveng est limitée au nord par la Commune de Meyomessi ; au sud par le Gabon à travers la rivière Kom qui la sépare du Département du Haut Ntem ; à l'est par la Commune de Djoum ; et à l'ouest : la Commune de Mvangan.

Carte 1 : Situation géographique de la Commune d'Oveng



Source : PCD Oveng

Sur le plan biophysique

Le relief d'Oveng est caractéristique du plateau sud camerounais. Il est peu accidenté avec une altitude moyenne comprise entre 600 et 700 mètres est constitué de chainons ou de collines isolées. Son climat est de type équatorial avec les températures moyennes annuelles comprises entre 28°C et 30°C avec une amplitude thermique n'excédant pas 2°C au cours de l'année. La pluviométrie ici est bimodale dont la hauteur moyenne annuelle n'excède guère 1600 mm.

La végétation naturelle prédominante ici est la forêt ombrophile sempervirente avec une faune abondante et diversifiée en partie concentrée dans les aires protégées (*sanctuaire à gorille de Mengame*). Par endroit, cette végétation est dégradée du fait des activités anthropiques et donne lieu soit à une forêt secondaire en progradation ou à une agroforêt à prédominance cacaoyère. Le sol d'Oveng est de type ferralitique. Mais dans les bas-fonds, il est hydromorphe et sablo-argileux.

Comme dans toute la zone forestière, l'hydrographie de la Commune de d'Oveng est assez dense. Elle est constituée de nombreux cours d'eau pérennes dont les plus importants sont **Mboua** et **Kom** dont les affluents sont *Mbouna, Yete, Ndabo'o, Nda-Bengono, Douma, Ngaboulouse* pour *Mboua*; et *Minlolo, Assala, Minfouma, Mintotom, Minloto, Ndoum, Ndalee, Ndetale, Bengono, Biyete, Mbemang, Bono, Mefo'o, Nyandulu, Mintotom, Minlolo* etc pour *Kom*.

Sur le plan humain

La Commune d'Oveng est peuplée essentiellement des Fangs qui appartiennent au grand groupe **Pahouin** et de Baka qui constituent la population autochtone. On y retrouve en minorité de nombreuses ethnies camerounaises et des ressortissants étrangers qui viennent généralement du Gabon. Oveng compte environ 7309 habitants dont 4016 femmes pour 3293 hommes. 1941 personnes résident dans l'espace urbain et 5368 en zone rurale. Elle est essentiellement constituée des classes d'âge suivantes : de 0 à 06 ans 51% ; 07-20 ans 25% ; 36-60 ans 14% et 61 ans et plus 10% environ.

CHAPITRE II : SYNTHÈSE METHODOLOGIQUE DE L'ENQUÊTE

Ce chapitre présente le contexte de l'étude (scorecard). Il nous permet d'en ressortir les objectifs et la méthodologie ; de présenter le déroulement de la démarche qui consistera au tirage de l'échantillon puis à la collecte et à l'analyse des données.

II.1 Contexte de l'étude

La Commune est une collectivité publique décentralisée et une personne morale de droit public dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière. Dans l'esprit des réformes institutionnelles qui ont abouti à l'unification du Cameroun, il s'agissait, pour le législateur, de procéder à l'uniformisation des dispositions en vigueur dans les anciens Cameroun Oriental et Occidental. Dès lors, le dispositif réglementaire qui régit le choix des représentants du peuple au Cameroun repose principalement sur la loi n° 2012/001 portant Code électoral qui a été adoptée par l'Assemblée Nationale le 19 Avril 2012, complétée par la loi n° 2012/017 du 21 décembre 2012. Les attributions fortes étant assignées ainsi aux Communes dans la gestion administrative, financière et des autres ressources pour le développement local, il est impérieux de ce fait que le citoyen ait un droit de regard sur la gestion des biens communaux de sa localité.

Le Scorecard est un outil managérial prospectif permettant de mesurer l'efficacité de l'action publique. Ce concept renferme la notion de « *contrôle citoyen* » qui implique le développement de la Commune avec la participation des citoyens de toutes les localités, dès l'amont (conception des projets) jusqu'à la réalisation du projet.

Il repose sur une enquête en vue de collecter les données auprès des ménages. Celles-ci devront permettre aux autorités municipales d'avoir connaissance de la perception de leurs populations sur la qualité de l'offre de services publics fournis dans les secteurs de l'hydraulique, l'éducation, la santé, et sur le service communal. Dans le cadre de sa mise en œuvre, il est prévu dans le cahier des charges assigné à l'Organisation de la Société Civile (OSC) chargée de son implémentation, l'organisation des rencontres techniques de lancement de cette action fort importante, de procéder à la collecte des données par voie d'enquête et d'organiser des ateliers de restitution et les actions de plaidoyer auprès des autorités locales.

De façon plus spécifique, les responsabilités de la mise en œuvre de cette opération se répartissent comme suit : La conduite technique de l'opération a été confiée aux

Organisations de la Société Civile (OSC) pour leur indépendance et leur connaissance du milieu.

L'Institut National de la Statistique (INS) assure la conception des outils et la supervision technique. Le Programme National de Développement Participatif (PNDP) est chargée de l'appui financier et la coordination technique de l'opération.

II.2 Objectif et méthodologie de Scorecard

Le contrôle citoyen de l'action publique est l'ensemble des initiatives prises par les citoyens pour apprécier la pertinence, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques. Le Scorecard comprend un objectif général qui se décline en plusieurs objectifs spécifiques et une méthodologie propre.

Objectif

L'objectif principal du **contrôle citoyen de l'action publique** ou Scorecard est de capter auprès des populations leurs perceptions sur le degré de satisfaction de l'offre de service public dans les secteurs ciblés (Eau- Éducation-Santé- Le service communal). Il vise à évaluer l'efficacité de l'action publique au regard de la satisfaction des citoyens. Sa finalité étant de renforcer la participation citoyenne dans les politiques publiques locales.

Il en ressort de manière spécifique que l'enquête menée dans le cadre de Scorecard va permettre de renseigner :

- a) Les indicateurs liés à l'appréciation des services hydrauliques ;
- b) Les indicateurs liés à l'appréciation des services de santé ;
- c) Les indicateurs relatifs à l'appréciation des services de l'éducation ;
- d) Les indicateurs liés à l'appréciation des services communaux.

Les objectifs ayant été présenté, qu'en est-il de la méthodologie du contrôle citoyen de l'action publique ?

Méthodologie du contrôle citoyen de l'action publique

Il a commencé par la réunion de lancement dans le chef-lieu de la Commune. Elle consistait à regrouper autour de l'Exécutif communal, l'ensemble des acteurs locaux du développement au niveau communal. Il s'agit de l'autorité préfectorale, des autorités sectorielles des services déconcentrés de l'État, les autorités traditionnelles et les leaders communautaires, les Conseillers Municipaux, etc.

Cette réunion a porté sur les trois principales articulations suivantes :

- ✓ La présentation de l'objet de la rencontre et du Scorecard ;
- ✓ Les échanges ;
- ✓ La formulation et négociation des engagements des parties-prenantes.

Par la suite, la mise en œuvre s'effectue autour des articulations suivantes :

- ✓ Mobilisation des équipes pour la collecte des données ;
- ✓ Séminaire de formation des enquêteurs et superviseurs communaux ;
- ✓ Déploiement des enquêteurs retenus sur le terrain ;
- ✓ Collecte des données dans les ménages ;
- ✓ Analyse des données ;
- ✓ Rédaction des rapports ;
- ✓ Organisation des ateliers de restitution des résultats et amorce du plaidoyer.

II.3 Méthodologie de tirage de l'échantillon et de collecte de données

Le déroulement de l'enquête s'est fait en deux phases, à savoir le tirage de l'échantillon et la collecte de données.

II.3.1 Tirage de l'échantillon

Les principales caractéristiques du plan de sondage sont décrites dans la présente partie. Les caractéristiques du plan de sondage sont notamment la taille de l'échantillon cible, la répartition de l'échantillon, la base de sondage et l'établissement de la liste des ménages, le choix des domaines d'études, les étapes d'échantillonnage, la stratification et le calcul des pondérations de l'échantillon. L'objectif principal du plan de sondage de l'enquête Scorecard est de produire des estimations statistiquement fiables de la plupart des indicateurs au niveau de la commune. Une approche d'échantillonnage en grappes stratifiées, à plusieurs degrés, a été utilisée pour la sélection de l'échantillon de l'enquête.

Taille de l'échantillon et répartition de l'échantillon

Le choix de la taille d'échantillon d'une enquête auprès des ménages telle que l'enquête Scorecard est un compromis entre ce qui est exigé du point de vue de la précision de l'échantillonnage et ce qui est réalisable du point de vue de l'application pratique (ex.: budget, personnel de terrain et administratif, ressources techniques, contrôle de qualité, contraintes temporelles, gestion, pérennité, etc.). Plus la taille de l'échantillon est grande, plus les estimations issues de l'enquête sont précises et donc les erreurs de sondage sont réduites.

Mais, les erreurs extérieures à l'échantillonnage prédominent généralement sur les erreurs d'échantillonnage dans les enquêtes à grande échelle. Il est donc important que la taille de l'échantillon n'excède pas le maximum praticable.

L'enquête Scorecard a visé un échantillon représentatif de 315 ménages. Cette enquête s'est appuyée sur les mêmes ZD que celles sélectionnées lors de l'Enquête Complémentaire à la 4ème Enquête Camerounaise Auprès des Ménages (EC-ECAM 4). Ces ménages ont été tirés proportionnellement au poids démographique de chacune des 12 ZD de la base EC-ECAM4 pour le Scorecard.

Base de sondage et sélection des grappes

Le tirage de l'échantillon de Scorecard s'est adossé sur celui de l'EC-ECAM4 qui s'est effectué à partir de la base de sondage issue du dernier Recensement Général de la Population et de l'Habitat réalisé en 2005 (RGPH 2005) au Cameroun. L'échantillon des unités primaires de Scorecard est le même que l'échantillon des unités primaires de l'enquête l'EC-ECAM4. De ce fait, il peut être considéré comme résultant d'un tirage à deux degrés.

Au premier degré, dans le cadre de l'EC-ECAM4, les zones de dénombrement (ZD) du recensement ont constitué des unités primaires d'échantillonnage (UPE) et ont été sélectionnées dans chaque arrondissement à l'aide de procédures de tirage systématique avec probabilités proportionnelles aux tailles (la taille étant le nombre de ménages par ZD). La première étape de l'échantillonnage a ainsi été faite en choisissant le nombre requis de zones de dénombrement dans la commune. Au deuxième degré, un nombre fixé de ménage a été tiré selon le mode de tirage systématique à probabilités égales.

Sélection des ménages

Les listes des ménages ont été préparées par les équipes de dénombrement sur le terrain pour chaque zone de dénombrement pendant l'EC-ECAM4. Les ménages ont ensuite été numérotés suivant un ordre séquentiel de 1 à n (n étant le nombre total de ménages dans chaque zone de dénombrement) au niveau des bureaux de l'Institut National de la Statistique, où la sélection d'un nombre fixé de ménages dans chaque zone de dénombrement a été effectuée à l'aide des procédures de sélection aléatoire systématique.

Probabilités d'inclusion et poids de sondage initiaux des unités de sondage

Au lieu de tirer directement les unités primaires à partir des zones de dénombrement issues de la cartographie du RGPH de 2005, il a été retenu d'utiliser pour Scorecard les mêmes unités primaires de l'enquête EC-ECAM4 dans le but d'éviter de lourds et coûteux travaux de cartographie. Finalement Scorecard repose sur un sondage à deux degrés.

Les notations ci-après sont été utilisées pour déterminer les probabilités d'inclusion et les poids de sondage des unités de sondage pour des estimations dans la commune :

P_{1hi} : probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h

P_{2hi} : probabilité de sondage au deuxième degré dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h

Soient a_h le nombre de ZD tirées dans la commune h , M_i le nombre de ménages dans la ZD i , et t_{hij} la taille estimée en proportion du segment j choisi pour la ZD i de la commune h . On notera que $t_{hij}=1$ si la ZD n'a pas été segmentée et la somme des t_{hij} est égale à 1.

La probabilité de sondage au premier degré de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h est donnée par:

$$P_{1hi} = \frac{a_h \times M_i}{\sum_i M_i} \times t_{hij}$$

Au deuxième degré, un nombre b_{hi} de ménages ont été tirés à partir des L_{hi} ménages nouvellement dénombrés par l'équipe EC-ECAM4 dans la $i^{\text{ème}}$ ZD ou dans le segment choisi de la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h . Donc :

$$P_{2hi} = \frac{b_{hi}}{L_{hi}}$$

La probabilité globale pour tirer un ménage dans la ZD i de la commune h est alors :

$$P_{hi} = P_{1hi} \times P_{2hi}$$

Le taux de pondération pour tous les ménages enquêtés dans la $i^{\text{ème}}$ ZD de la commune h sera calculé en utilisant la formule suivante, avec éventuellement la correction de non réponse et la normalisation :

$$W_{hi} = \frac{1}{P_{1hi} \times P_{2hi}}$$

II.3.2- Collecte des données

Afin de bien mener cette activité, il sera question pour nous de ressortir les différents outils de collectes de données, de présenter le contenu de la formation des agents de collectes, de ressortir le déroulement de la collecte des données proprement dites et leur exploitation pour des meilleurs résultats.

Présentation des outils de collecte

Les Outils utilisés pour la collecte étaient le questionnaire et du dossier cartographique. Ce dossier cartographique a servi au repérage des ménages à enquêter. Quant au questionnaire à administrer, il était constitué de cinq sections :

La section I. Signalétique : situe la zone d'enquête et décline l'identité de l'enquêté

La section II. Eau potable : porte sur les questions liées aux systèmes publics d'approvisionnement en eau ; la qualité de cette eau et sa disponibilité pour les populations et leur degré de satisfaction ;

La section III. Santé : permet d'approximer la distance du ménage à la formation sanitaire la plus proche, la fréquentation des membres d'un ménage aux soins hospitaliers, l'appréciation des infrastructures sanitaires, et leurs manquements, les attentes des populations locales dans le secteur santé.

La section IV. Éducation : capte l'existence des écoles maternelles, primaires, secondaires et formations professionnelles les plus proches et recueille les informations sur ces écoles ainsi que les manquements et attentes dans ce domaine.

La section V. Service communal : la collecte des informations sur l'ensemble des services communaux, l'appréciation faite de ces services et l'implication des populations dans le fonctionnement de la Commune.

Formation des agents de collecte

La formation des agents de collecte s'est faite au cours d'un atelier qui regroupait quinze (15) candidats présélectionnés pour la Commune. Cette formation a consisté en la présentation du Scorecard, la compréhension du questionnaire, qui a été suivi par une enquête test. La session de formation s'est achevée par le test de sélection définitive des agents d'enquêtes parmi les meilleurs candidats au terme de la formation. De manière plus spécifique, la formation a porté sur les articulations ci-après :

- L'organisation de l'enquête ;
- Le rôle de l'enquêteur ;
- Le champ de l'enquête (champ géographique) ;
- Les unités d'observation (les ménages) ;
- La présentation de l'outil de collecte (le questionnaire des ménages) ;
- Manipulation des documents cartographiques, localisation et marquage des ménages ;
- Les techniques pour conduire une interview (directives générales sur les manières d'établir de bons rapports avec l'enquêté et de mener avec succès une interview) ;
- Le test du questionnaire, en salle et auprès des ménages en guise de simulation.

Collecte des données proprement dites

La collecte des données s'est faite en six jours, du 9 au 14 Octobre 2017 par les dix (10) enquêteurs sélectionnés au final sous la conduite du Superviseur communal. Le travail de collecte était basé sur le respect scrupuleux de la méthodologie retenue. La consigne ~~stricte~~ qui a été donnée aux enquêteurs était de dérouler dans son entièreté le questionnaire en gardant une stricte neutralité. Le protocole suivant a été respecté par les enquêteurs sur le terrain :

- Localiser les unités d'habitation et les ménages échantillonnés ;
- Négocier les rendez-vous et procéder à l'interview auprès du Chef de ménage ou d'un adulte du ménage capable de fournir le maximum d'information ;
- Vérifier l'outil complété pour se rassurer que toutes les questions ont été posées et que les réponses ont été enregistrées clairement et de façon lisible ;
- Retourner dans les ménages pour compléter les interviews (le cas échéant).

Pour mener à bien la collecte des données, les enquêteurs ont été organisés en binômes les plus complémentaires possibles. Le groupement a été fait en fonction des prédispositions affichées lors de la formation et du profil socio-psychologique de chaque enquêteur. Toutefois, il a été affecté à chaque binôme une ou des ZD spécifiques.

Exploitation des données

Cette étape s'est déroulée en deux phases à savoir la saisie des données et la production du rapport du Scorecard.

Saisie des données

La saisie des données a été faite par le PNDP. Le masque de saisie utilisé dans ce travail a été conçu sous le logiciel CSPro 6.3 par l'INS et mis à la disposition des agents de saisie recrutés par le PNDP. Les données saisies ont été ensuite exportées dans le logiciel SPSS pour apurement et production des tableaux.

Analyse et production du rapport de l'étude

Les données produites ont été remises à l'OSC pour analyse et production du rapport. Cette analyse a consisté à présenter les résultats de l'enquête sous forme de graphiques et de tableaux. Ces graphiques et tableaux présentés par secteur (hydraulique, santé, éducation et service communal).

II.4- Méthodologie de mesure des indicateurs de perception

Le calcul des indicateurs de perception est fait par l'Institut National de la Statistique (INS) et remis à l'OSC pour analyse.

CHAPITRE III : PRINCIPAUX RESULTATS ET AMELIORATIONS SUGGEREES

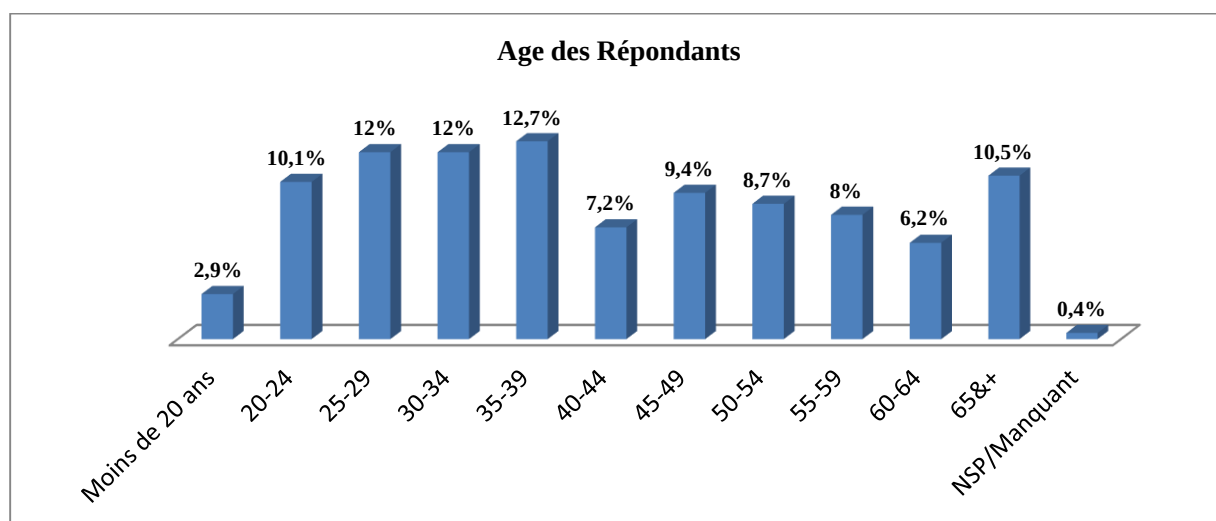
Cette partie traite de la présentation des résultats des données collectées sur le terrain et des améliorations suggérées ou recommandations pour une grande satisfaction des ménages par rapport à l'offre des services publics.

III.1- Présentation de la population enquêtée

La population enquêtée est constituée de chefs de ménage et d'autres répondants. Les répondants ici sont considérés en dehors des chefs de ménage, de toute autre personne ayant été enquêté à l'absence ou à l'indisponibilité de ceux-ci.

Le graphique 3.1 ci-dessous présente la répartition des répondants selon l'âge. Il en ressort que 96,7% ont plus de 20 ans tandis que 2,9% ont moins de 20 ans.

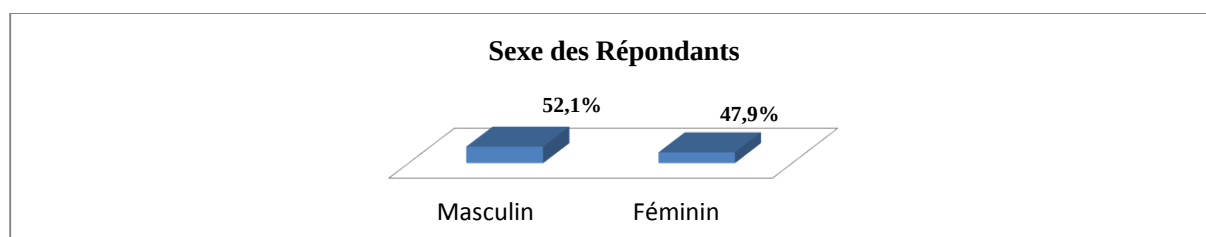
Graphique 3.1 : Répartition des Répondants par tranche d'âge



Source : Scorecard Oveng, 2017

Parmi ces répondants, 52,1% sont des hommes et 47,9% sont des femmes

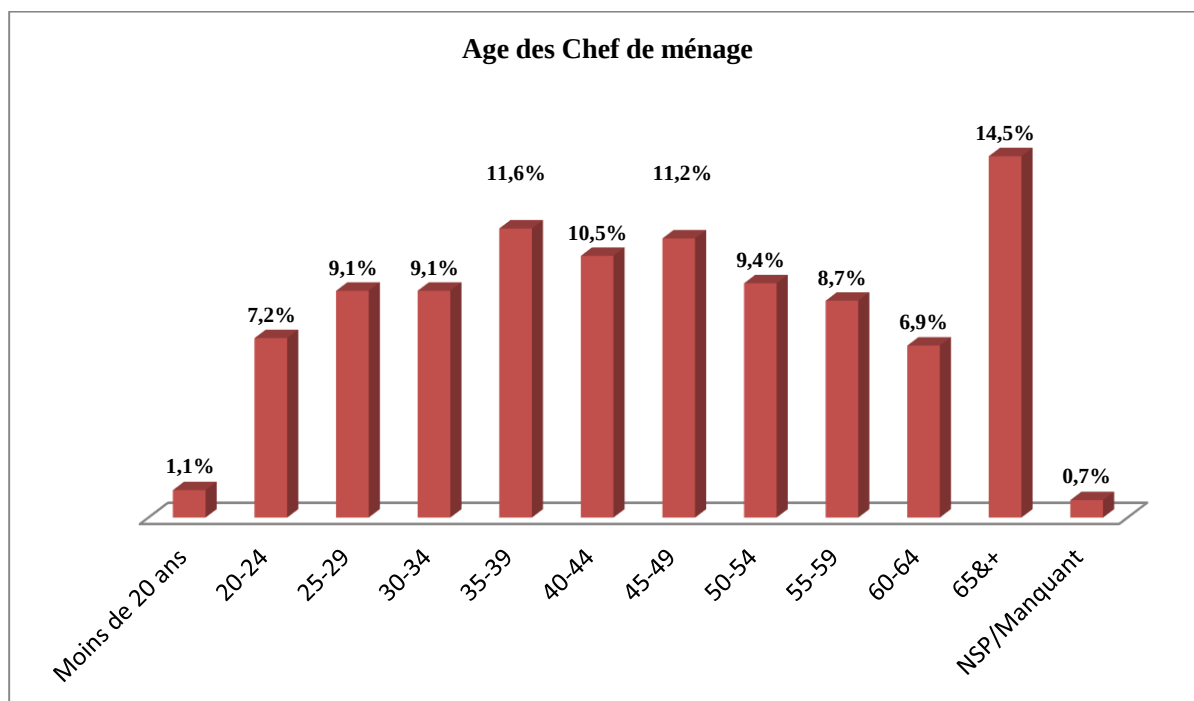
Graphique 3.2 : Répartition des répondants par sexe



Source : Scorecard Oveng, 2017

En ce qui concerne les chefs de ménage, la répartition selon l'âge montre que 98,2% ont plus de 20 ans tandis que 1,1% ont moins de 20 ans

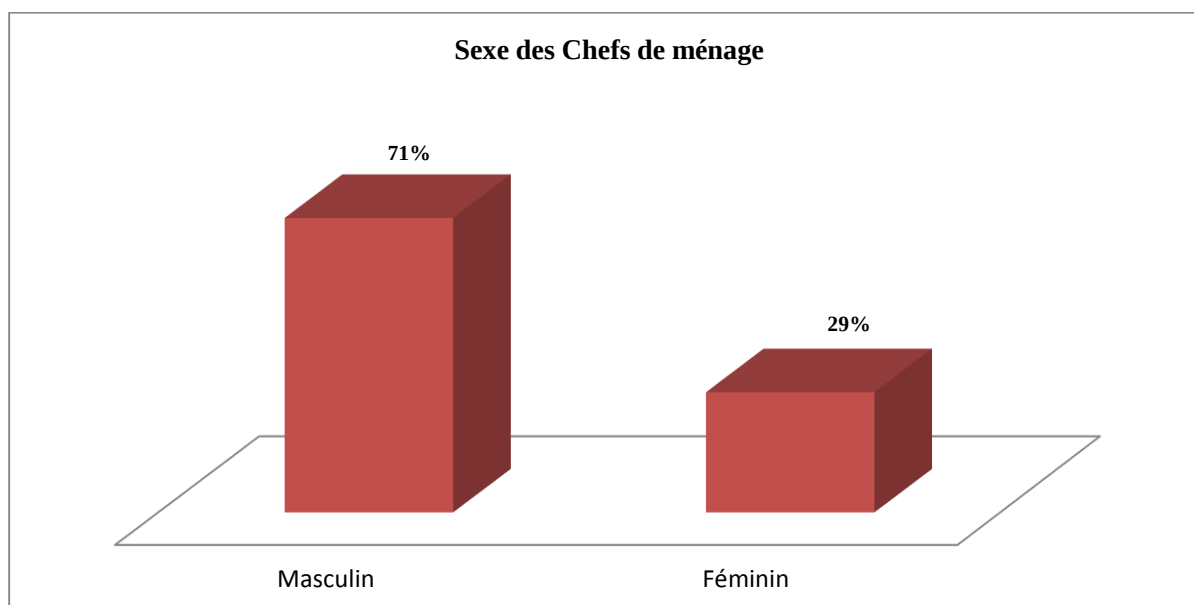
Graphique 3.3 : Répartition des Chefs de ménage par tranche d'âge



Source : Scorecard Oveng, 2017

Parmi ces chefs de ménage, 71% sont des hommes et 29% sont des femmes.

Graphique 3.4 : Répartition des Chefs de ménage par sexe



Source : Scorecard Oveng, 2017

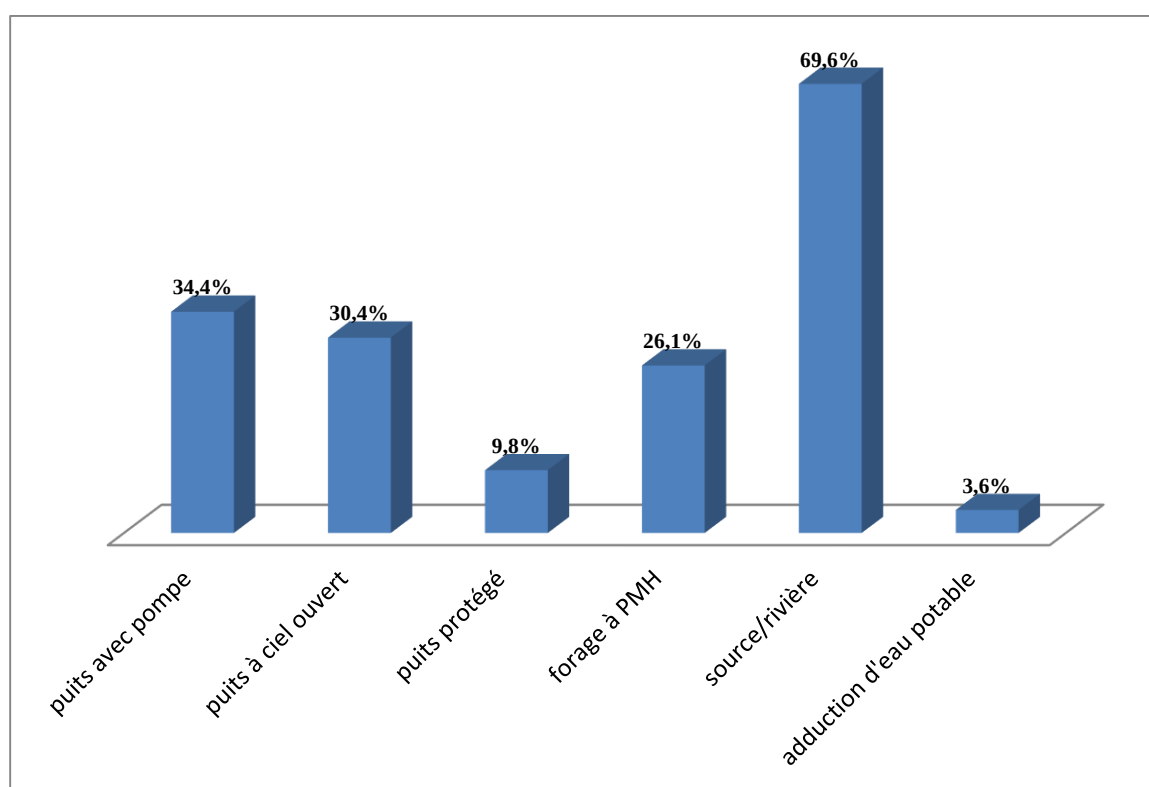
III.2- Secteur de l'hydraulique

La Commune d'Oveng regorge d'énormes ressources en eau. Il existe différents ouvrages hydrauliques notamment les puits avec pompe, les puits à ciel ouvert, les puits protégés, les forages, les sources, les rivières et les adductions d'eau potable.

III.2.1- Disponibilité et utilisation des services de l'hydraulique

D'après le graphique 3.5 ci-dessous, on remarque qu'il existe différents systèmes d'approvisionnement en eau dans la Commune d'Oveng. Il s'agit notamment des source/rivière (69,6%) ; des puits avec pompe (34,4%) ; des puits à ciel ouvert (30,4%) ; des forages avec PMH (26,1%) ; des puits protégés (9,8%), et des adductions d'eau potable (3,6%).

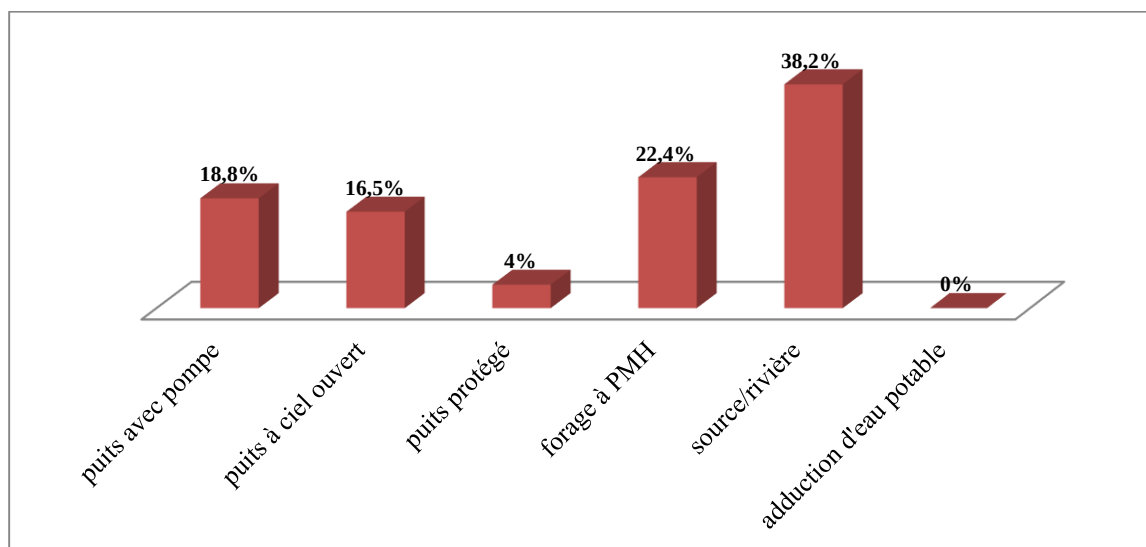
Graphique 3.5: système d'approvisionnement en eau



Source : Scorecard Oveng, 2017

Le graphique 3.6 montre que les sources/rivières (38,2%) et les forages (22,4%) sont les principaux moyens d'approvisionnement en eau potable par les ménages dans la Commune d'Oveng. Il est à noter que 54,7% des ménages utilisent une eau non améliorée (puits à ciel ouvert et source/rivière). Cependant 98,6% déclarent utiliser une eau potable.

Graphique 3.6: Principale source d’approvisionnement en eau dans la Commune d’Oveng



Source : Scorecard Oveng, 2017

D’après le tableau 3.1 ci-après 57,4% des ménages consultés estiment que l’eau est de bonne qualité. 68,8% déclarent que cette eau n’a pas d’odeur, 615,1% trouve qu’elle n’a pas de goût et 74,6% qu’elle n’a pas de couleur. Par contre 40,8% des ménages consultés estiment que l’eau qu’elles boivent est de mauvaise qualité. 31,3% des ménages trouvent que cette eau a une odeur, 34,2% supposent que cette eau a un goût et 25,4% trouvent que cette eau a une couleur.

Tableau 3.1 : Qualité de l’eau dans la Commune

Qualité de l’eau			Eau a une odeur			Eau a un goût			Eau a une couleur		
Bonne	Mauvaise	Indifférent	Oui	Non	Ne Sait Pas	Oui	Non	Ne Sait Pas	Oui	Non	Ne Sait Pas
57,4	40,8	1,8	31,3	68,8	0,0	34,2	65,1	0,7	25,4	74,6	0,0

Source : Scorecard Oveng, 2017

III.2.2- Coût et qualité des services de l’hydraulique

L’enquête révèle que 1,1% des ménages enquêtés dans la Commune d’Oveng déclarent qu’ils payent l’eau qu’ils utilisent. Par contre 98,9% ne la payent pas.

D'après le tableau 3.2 ci-dessous, 79,8% des ménages déclarent que l'eau est disponible toute l'année et 92,3% des ménages déclarent qu'elle l'est toute la journée.

S'agissant du temps mis pour aller puiser de l'eau et revenir, 48,2% des ménages le font en moins de 15 minutes tandis que 51,8% le font en plus de 15 minutes.

Tableau 3.2 : Disponibilité et accès des systèmes d'approvisionnement en eau

Proportion (%) des ménages ayant l'eau de la principale source publique d'eau disponible toute l'année	Répartition (%) des ménages selon le temps moyen pour aller à pieds puiser l'eau et revenir						
	Sur place	Moins de 15 minutes	Entre 15 et 30 minutes	Plus de 30 minutes	Total	Proportion (%) des ménages ayant accès toute la journée à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée	Proportion (%) des ménages dont la fréquence d'accès à l'eau de la principale source publique d'eau utilisée correspond aux besoins en eau
79,8	12,5	35,7	21,3	30,5	100,0	92,3	*

Source : Scorecard Oveng, 2017

D'après le tableau 3.3 ci-après, 21,3% des ménages déclarent une panne de leur principal ouvrage hydraulique au cours des 6 derniers mois. 32,8% de ces ménages déclarent que la réparation de la panne ou la remise en service du point d'eau survient entre une semaine et un mois et 24,1% disent que la panne est réparée entre un mois exclu et trois mois.

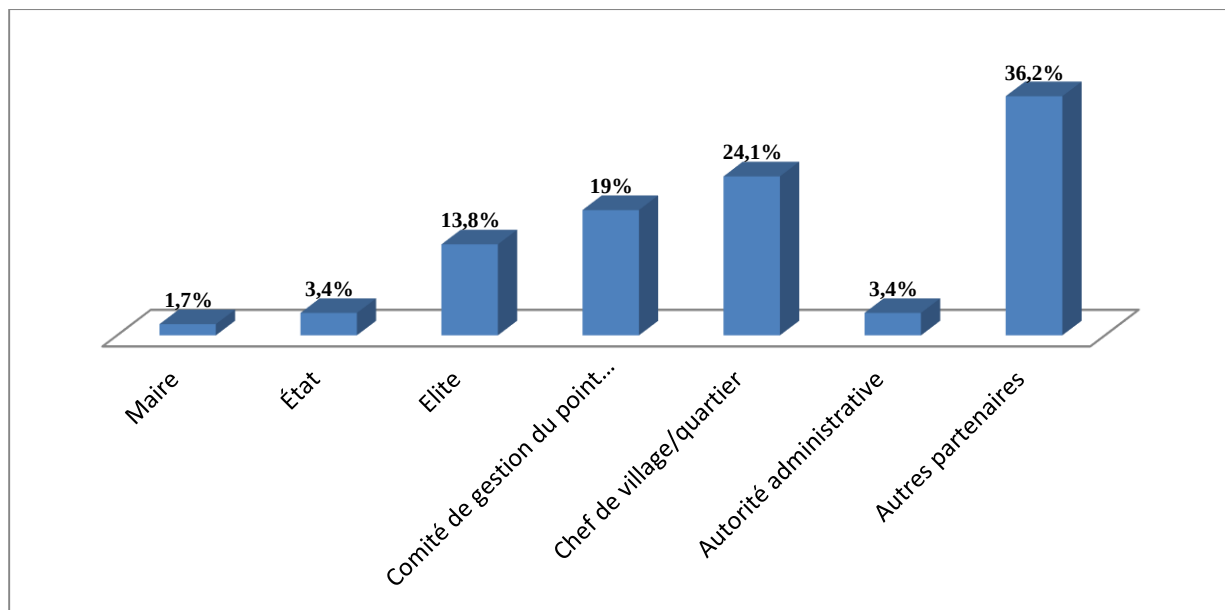
Tableau 3.3 : Panne de la principale source publique d'eau au cours des six derniers mois.

Répartition (%) des ménages ayant déclaré une panne, selon la période observée pour la remise en fonction de la source						
Proportion (%) des ménages déclarant une panne de la principale source d'eau publique utilisée au cours des 6 derniers mois	Moins d'une semaine	Entre une semaine et un mois	Entre un mois exclu et trois mois	Plus de trois mois	Pas encore	Total
21,3	22,4	32,8	24,1	12,1	8,6	100,0

Source : Scorecard Oveng, 2017

D'après le graphique 3.7 ci-après La panne dont déclare 21,3% des ménages au cours des 6 derniers mois dans la Commune d'Oveng est réparée principalement par les autres partenaires (36,2%) et parfois par le chef de village/quartier (24,1%) et le comité de gestion du point d'eau (19%). Par contre l'État est très peu impliqué dans la réparation des points d'eau (3,4%) d'après les ménages enquêtés.

Graphique 3.7 : Responsables de la réparation de la panne des points d'eau



Source : Scorecard Oveng, 2017

47,5% des ménages ont exprimé un besoin principalement au Maire (67,2%), à l'État (38,2%) et au chef du village/quartier (25,2%) en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois. Parmi ces ménages, 18,3% sont satisfaits.

Tableau 3.4 : Besoin exprimé en matière d’approvisionnement en eau

	Pourcentage de ménages parmi ceux ayant un besoin, l’ayant exprimé à :								
Pourcentage (%) de ménages ayant exprimé un besoin en matière d’approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois	Maire	État	Elite	Comité de gestion du point d'eau	Chef de village/quartier	Autorité administrative	CAMWATER / CDE	Autre partenaire	Pourcentage (%) de ménages, parmi les ménages ayant exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau, dont le besoin exprimé en eau a été satisfait
47,5	67,2	38,2	9,2	6,1	25,2	4,6	3,1	13,7	18,3

Source : Scorecard Oveng, 2017

III.2.3- Appréciation des services de l’hydraulique

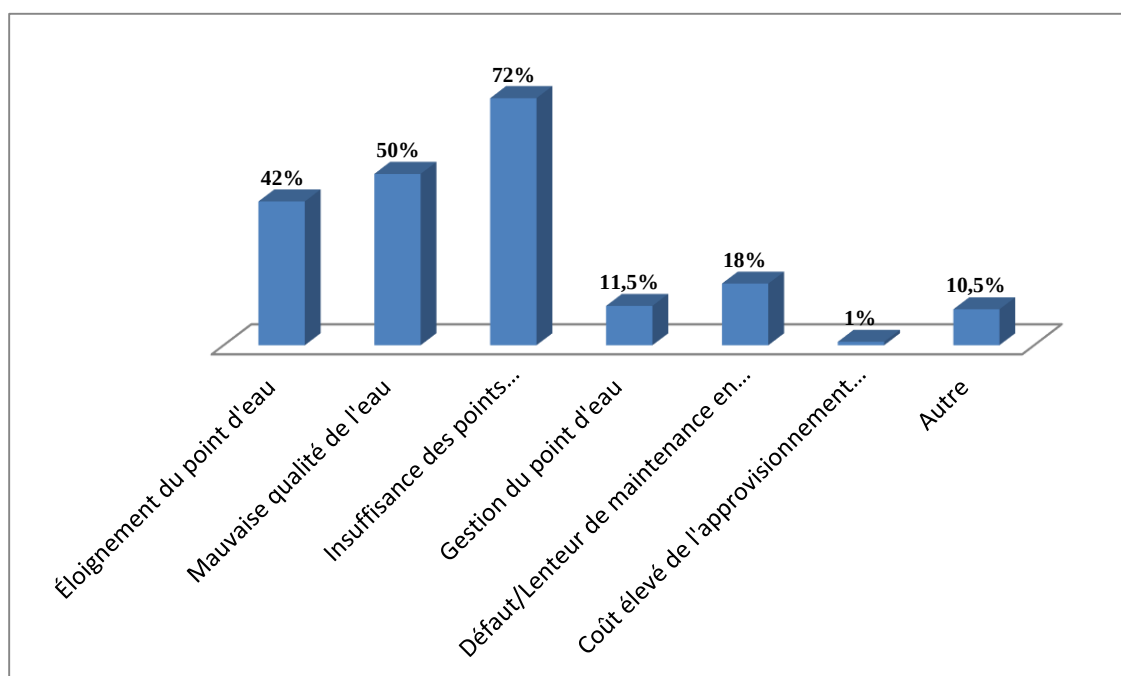
Les systèmes d’approvisionnement en eau qui existent dans la Commune d’Oveng semblent ne pas combler les besoins des ménages en matière d’eau. En effet 72,5% des ménages enquêtés ne sont pas satisfaits de cette offre.

III.2.4- Raisons de non satisfaction des populations

Les principales raisons des 72,5% ménages qui déclarent ne pas être satisfaits en matière de service de l'hydraulique dans la Commune sont les suivantes (voir graphique 3.8) :

- Insuffisance des points d'approvisionnement en eau (72%) ;
- Mauvaise qualité de l'eau (50%) ;
- Éloignement des points d'eau (42%) ;
- Défaut/lenteur de maintenance en cas de panne (18%).

Graphique 3.8 : Raisons de non satisfaction des ménages par rapport au service hydraulique



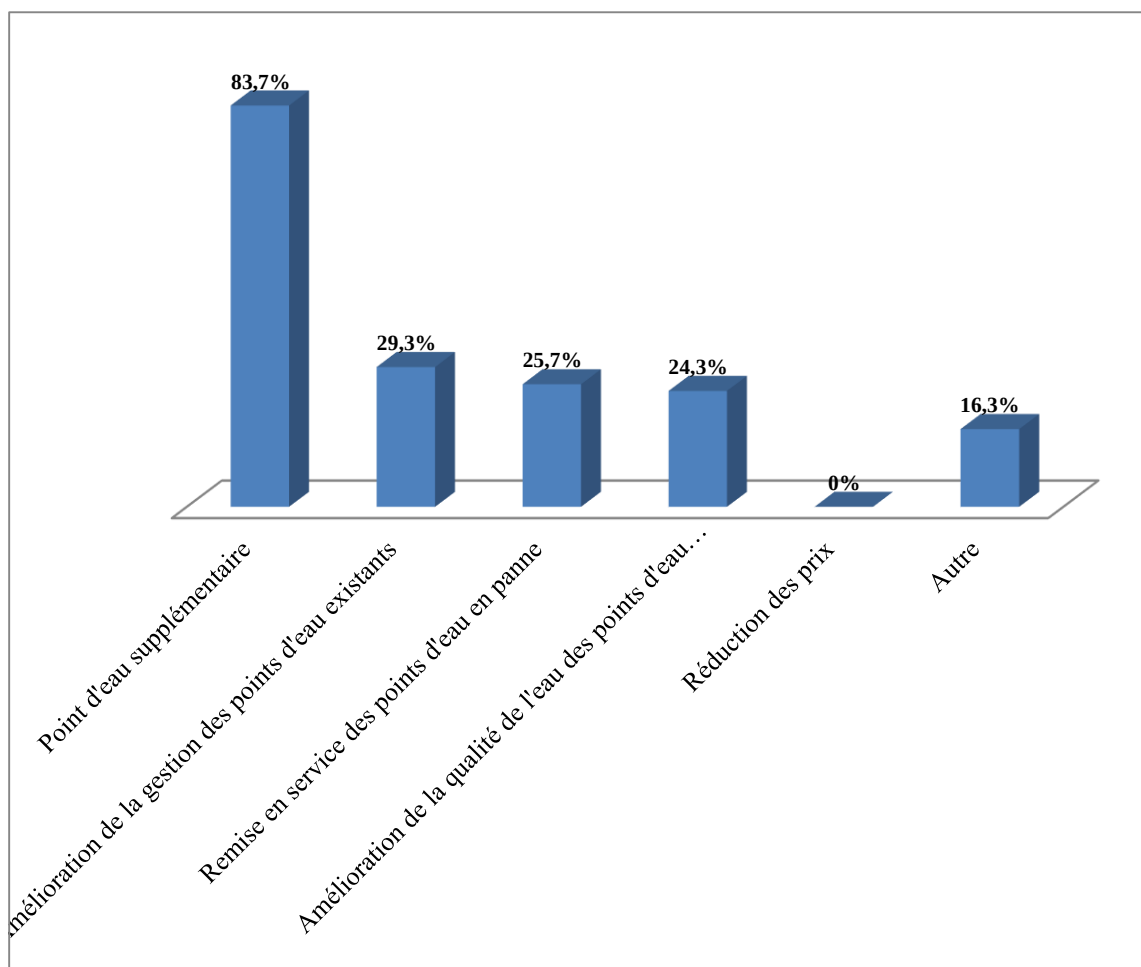
Source : Scorecard Oveng, 2017

III.2.5- Principales attentes en matière de service de l'hydraulique

Les principales attentes des populations en matière de service de l'hydraulique sont nombreuses (voir graphique 3.9). Nous pouvons citer entre autre :

- Construction des points d'eau supplémentaires (83,7%) ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants (29,3%) ;
- Remise en service des points d'eau en panne (25,7%) ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants (24,3%) ;

Graphique 3.9 : Principales attentes des ménages du service de l'hydraulique



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.2.6- Synthèse de la perception des services de l'hydraulique et améliorations suggérées

(i) Synthèse de la perception des services de l'hydraulique

Le service de l'hydraulique dans la Commune de Oveng est marqué par l'existence des différents points d'eau notamment les puits avec pompe (34,4%), les puits à ciel ouvert (30,4%), les puits protégés (9,8%), les forages avec PMH (26,1%), les source/rivière (69,6%) et les adductions d'eau potable (3,6%). Cette eau est non seulement disponible toute la journée mais aussi toute l'année d'après les ménages enquêtés. Cependant bien qu'il existe des points d'eau disponible toute l'année, 72,5% des ménages sont insatisfaits du service de l'hydraulique. Les raisons de cette insatisfaction sont principalement l'insuffisance des points

d'approvisionnement en eau (72%), mauvaise qualité de l'eau (50%) et l'éloignement des points d'eau (42%).

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique en eau potable. Ces actions consistent à :

- Construire des points d'eau supplémentaires ;
- Réduire les délais de réparation des points d'eau en pannes ;
- Remettre en service les points d'eau en panne ;
- Redynamiser les comités de gestion de points d'eau ;
- Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable.

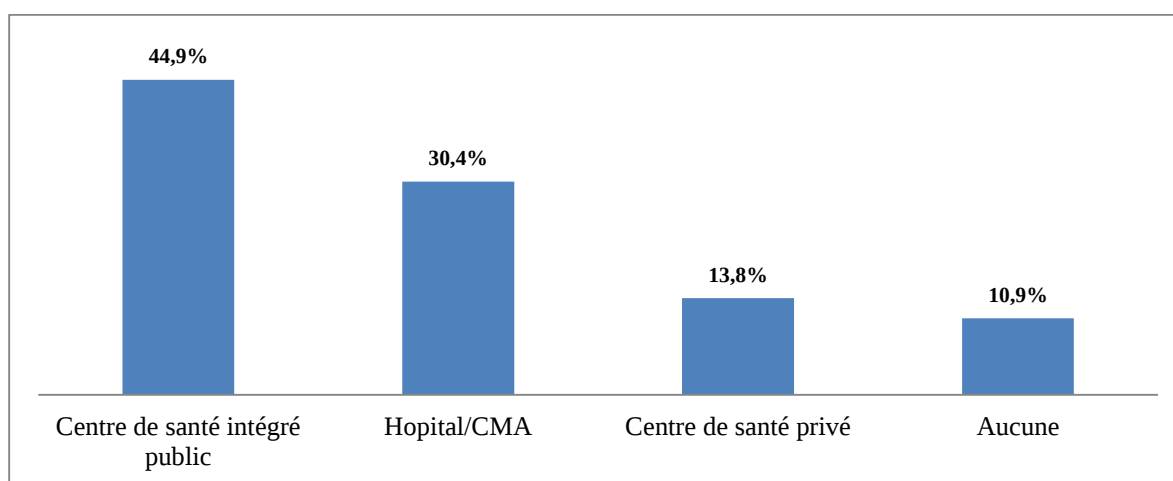
III.3- Secteur de la santé

La couverture sanitaire dans la Commune d'Oveng est marquée par la présence d'un (01) CMA, d'un (01) dispensaire privé, d'un (01) centre de santé intégré public.

III.3.1- Disponibilité et utilisation des services de santé

Le service de santé dans la Commune d'Oveng est principalement assuré par les formations sanitaires publiques. L'enquête révèle que les formations sanitaires les plus proches des ménages enquêtés sont les centres de santé intégrés publics (44,9%), les hôpitaux/centres médicaux d'arrondissement (30,4%) et les centres de santé privés (13,8%).

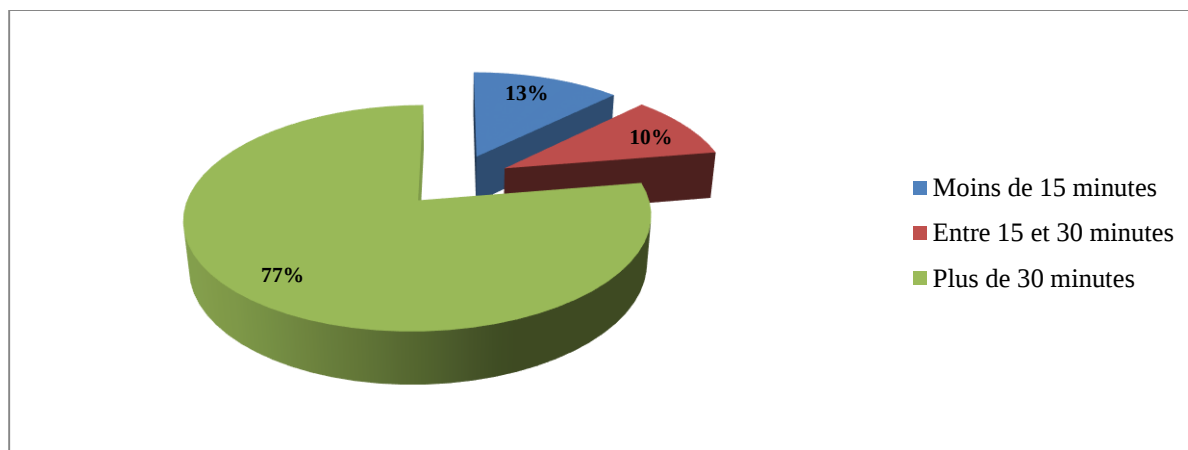
Graphique 3.10 : Formations sanitaires plus proche du ménage



Source : Scorecard Oveng, 2017

S'agissant du temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche, 23% des ménages font moins de 30 minutes, tandis que 77% des ménages enquêtés estiment qu'ils font plus de 30 minutes pour atteindre ces formations sanitaires.

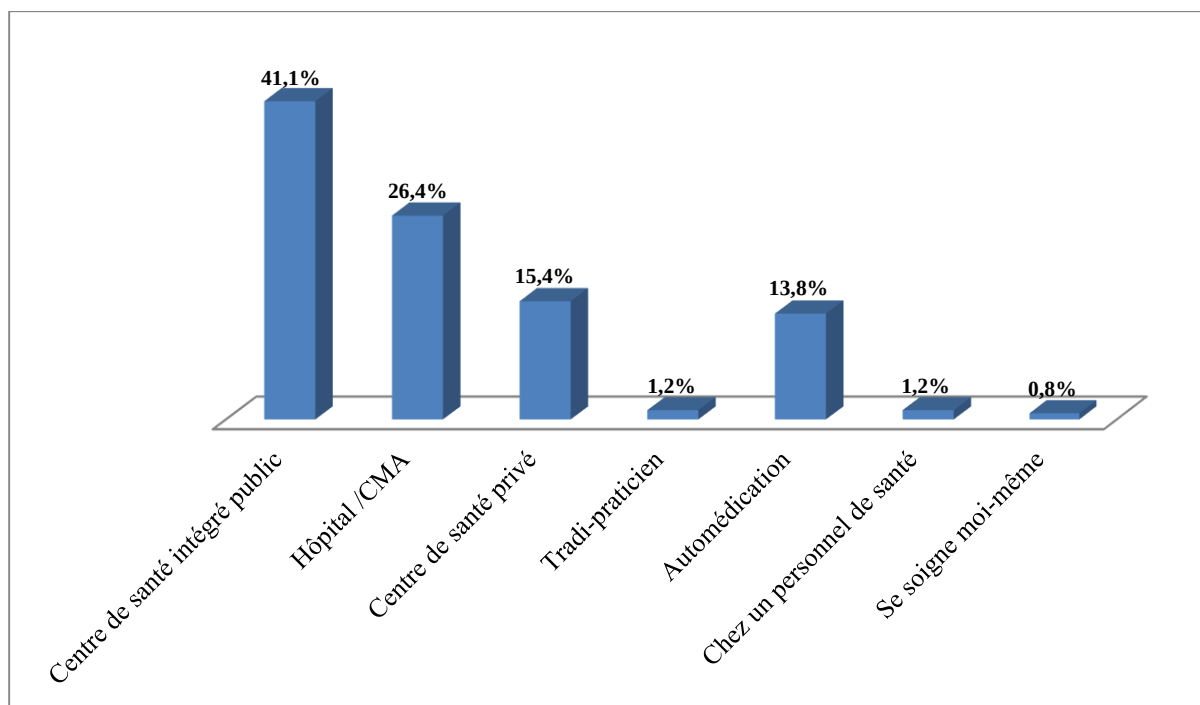
Graphique 3.11 : Temps moyen pour atteindre la formation sanitaire la plus proche du village



Source : Scorecard Oveng, 2017

D'après le graphique 3.12 ci-dessous, 67,5% des ménages préfèrent les formations sanitaires publiques. Par contre 15,4% des ménages font recours aux formations sanitaires privées.

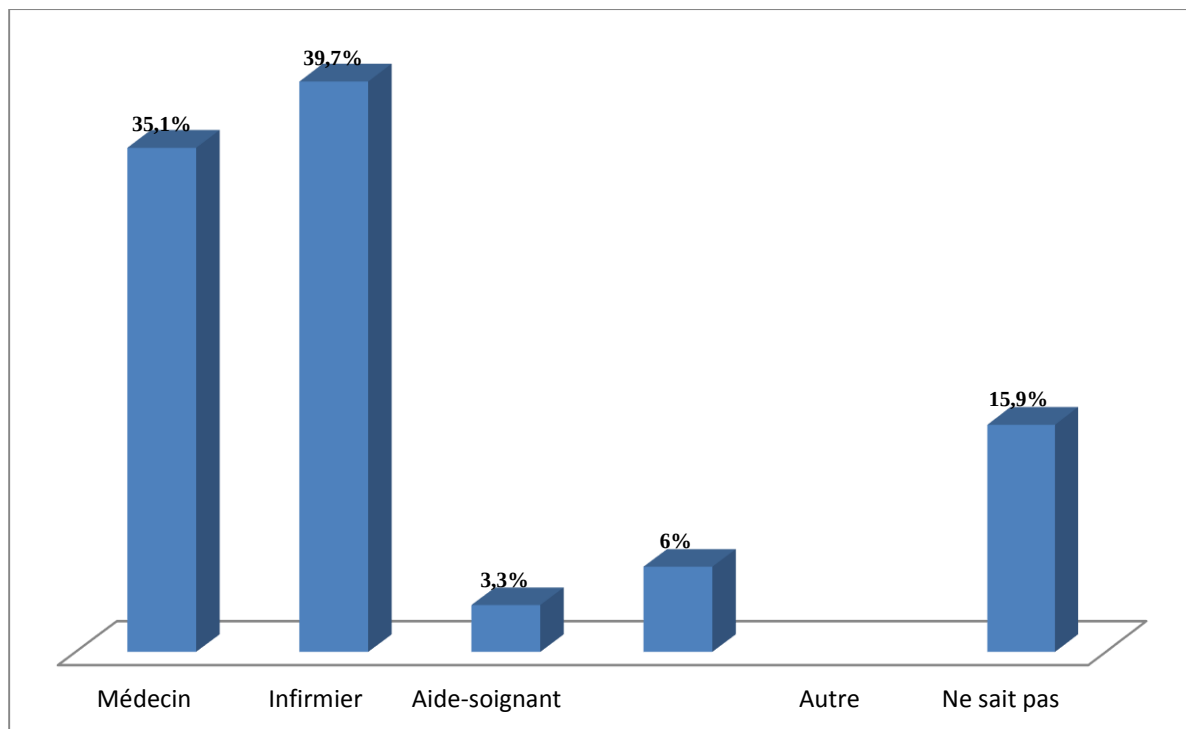
Graphique 3.12 : Préférence des ménages en cas de problème de santé



Source : Scorecard Oveng, 2017

Parmi les ménages enquêtés, 74% déclarent qu'au mois un membre de leur a sollicité la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois. Les responsables rencontrés dans ces différentes formations sanitaires sont à : 39,7% infirmiers et 35,1% médecins. 15,9% des ménages enquêtés ignorent le grade ou le statut du personnel responsable des formations sanitaires (confer graphique 3.13).

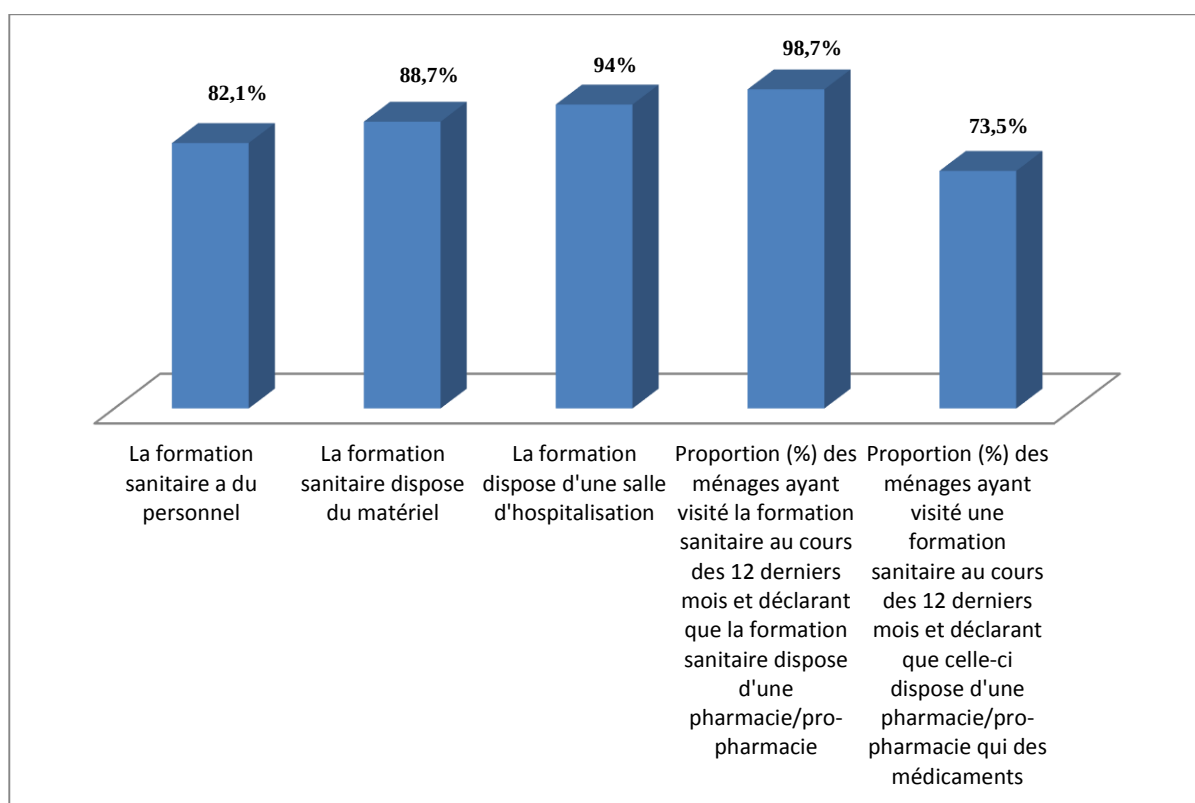
Graphique 3.13 : Responsables des formations sanitaires les plus proches



Source : Scorecard Oveng, 2017

Dans la Commune d'Oveng, les ménages qui ont sollicité la formation sanitaire au cours des 12 derniers mois déclarent que le personnel soignant y est constamment présent (82,1%). Ils affirment que ces formations disposent du petit matériel (88,7%), d'une salle d'hospitalisation (94%), et d'une pharmacie (98,7%). Parmi ces formations disposant des pharmacies, 73,5% ont des médicaments en permanence (Voir graphique 3.14).

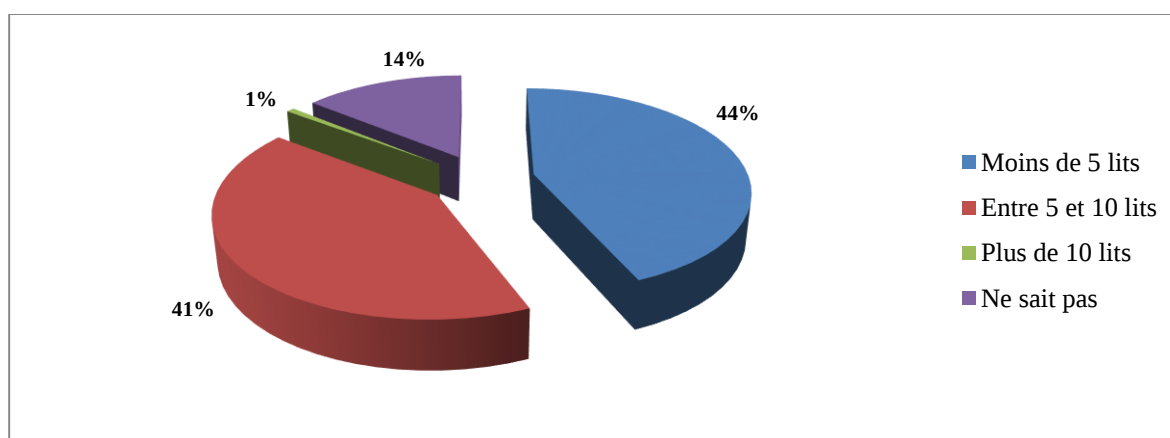
Graphique 3.14 : Caractéristiques des formations sanitaires visitées



Source : Scorecard Oveng, 2017

Le graphique 3.15 ci-dessous présente le nombre de lits d'hospitalisation dans les formations sanitaires. Il en ressort que 44% des ménages enquêtés déclarent avoir trouvé moins de 5 lits dans ces formations et 41% estiment que ces formations sanitaires possèdent entre 5 et 10 lits d'hospitalisation.

Graphique 3.15 : Nombre de lits d'hospitalisation dans les formations sanitaires

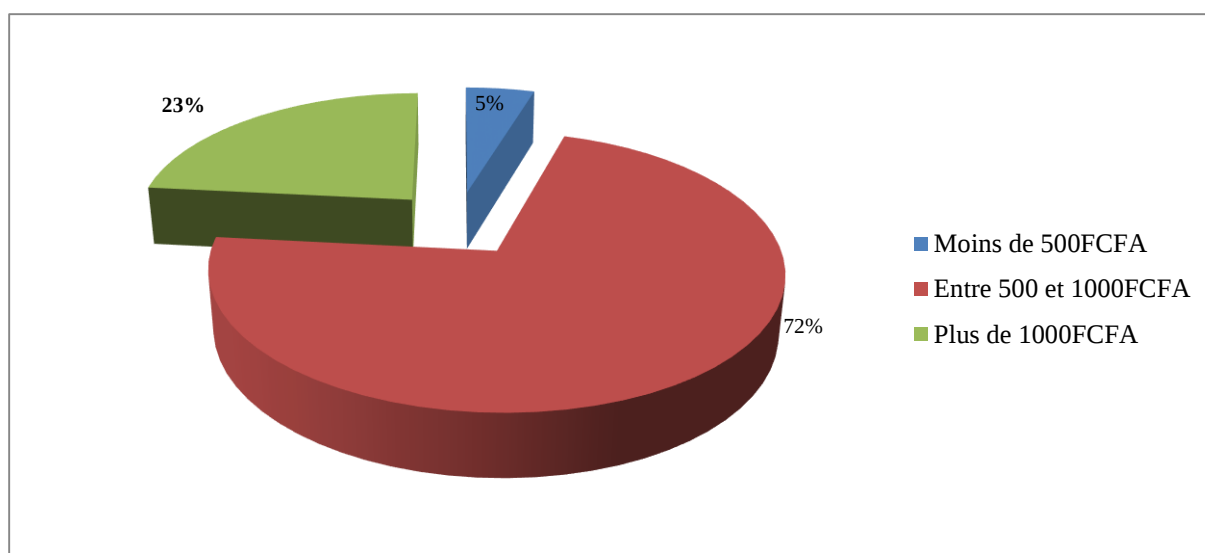


Source : Scorecard Oveng, 2017

III.3.2- Coût et qualité des services sanitaires

75,4% des ménages de la Commune d'Oveng payent pour une consultation dans les formations sanitaires. Le coût de la consultation est généralement supérieur à 500 francs CFA selon 95% des répondants.

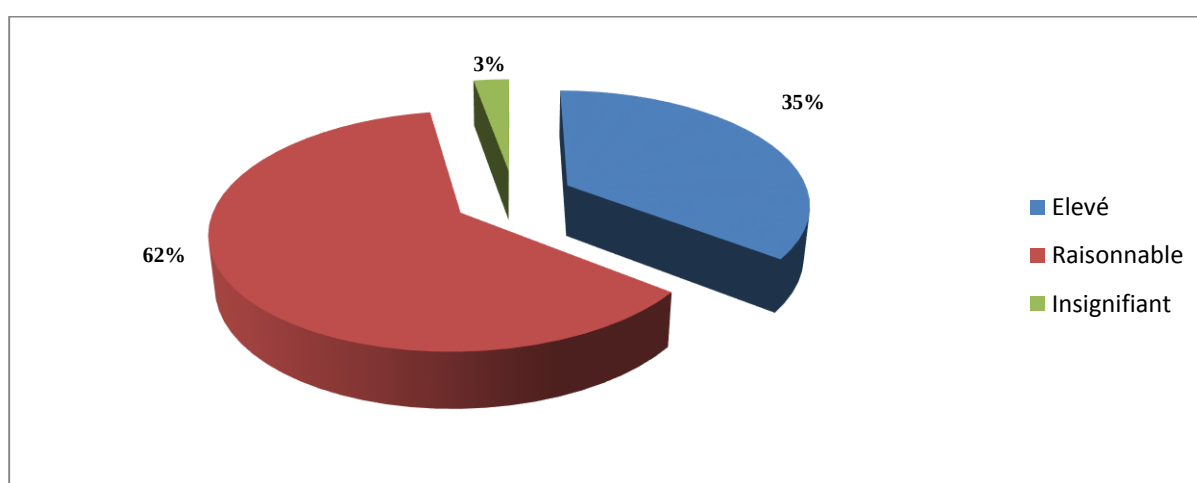
Graphique 3.16 : Montant des frais de consultation dans les formations sanitaires



Source : Scorecard Oveng, 2017

62% des ménages enquêtés estiment que le coût de la consultation est raisonnable tandis que 35% le trouvent élevé. (Graphique 3.17)

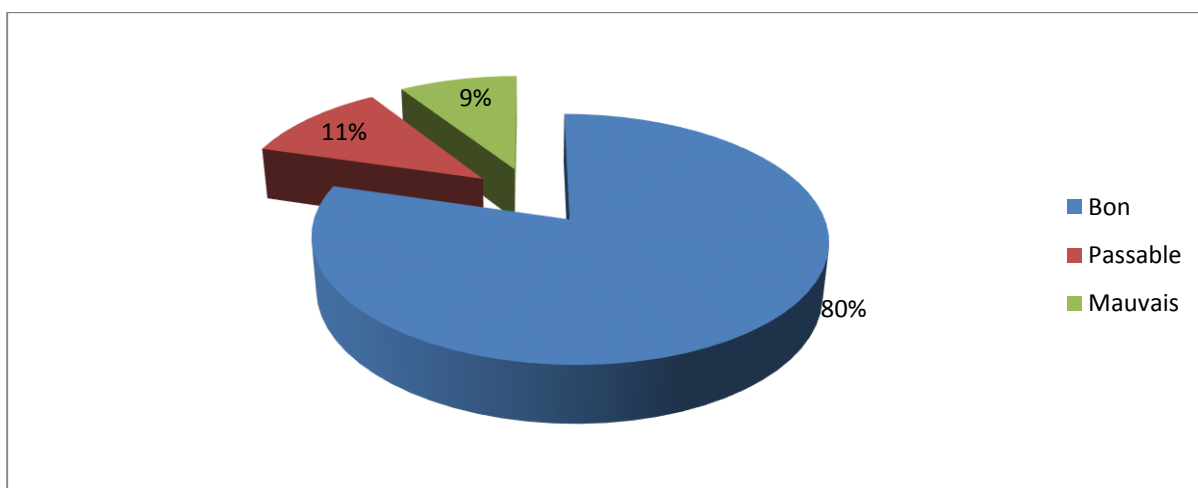
Graphique 3.17 : Appréciation du montant payé pour la consultation



Source : Scorecard Oveng, 2017

L'accueil du personnel soignant est bon (80%) d'après les ménages enquêtés dans la commune de Oveng (Voir graphique 3.18)

Graphique 3.18 : Appréciation de l'accueil du personnel soignant

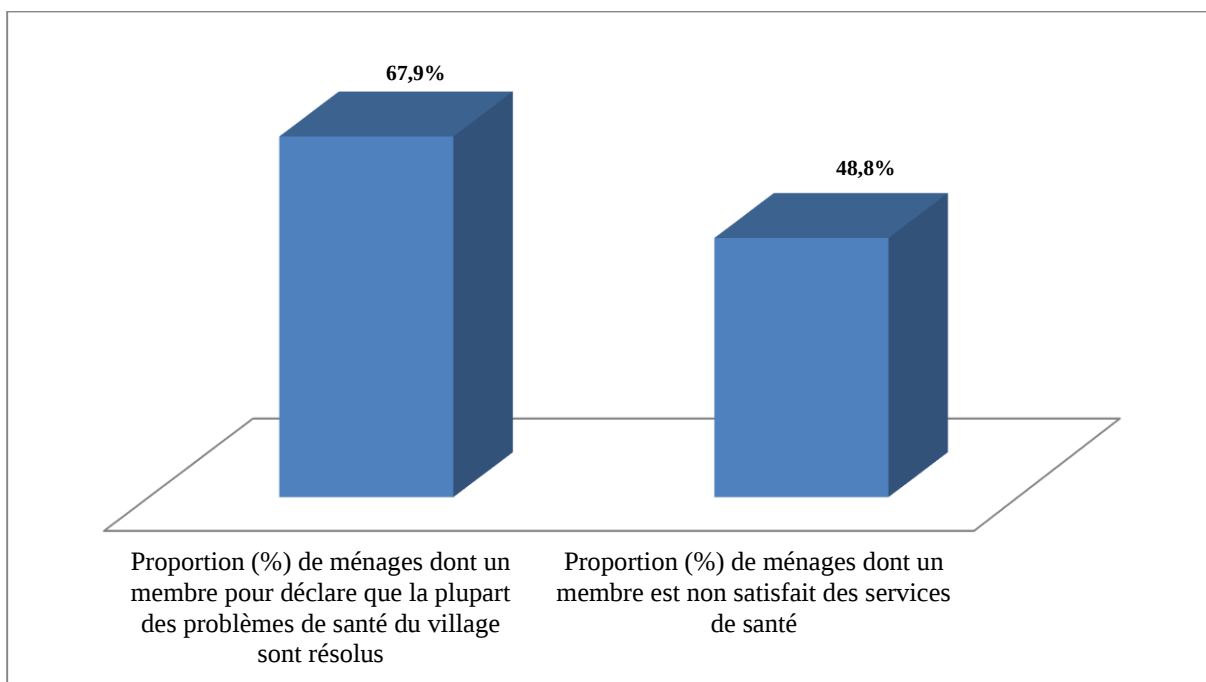


Source : Scorecard Oveng, 2017

III.3.3- Appréciation des services de santé

Bien que 67,9% des ménages enquêtés déclarent que la plupart des problèmes de santé du village sont résolus, 48,8% par contre disent leur insatisfaction par rapport aux services de santé.

Graphique 3.19 : Proportion des ménages dont les problèmes de santé sont résolus au village et celle des ménages n'étant pas satisfait du service de santé



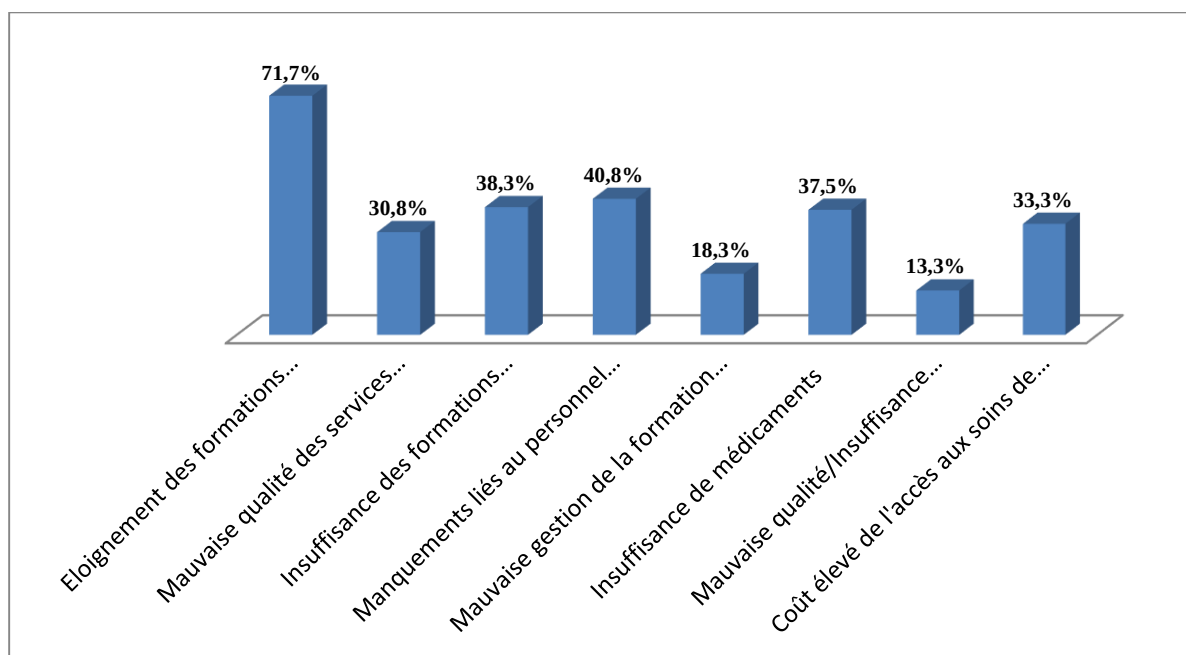
Source : Scorecard Oveng, 2017

III.3.4- Raisons de non satisfaction des populations

D'après le graphique 3.20, les principales raisons des 48,8% des ménages qui déclarent ne pas être satisfaits en matière de service de santé dans la Commune sont les suivantes :

- Éloignement des formations sanitaires (71,7%) ;
- Manquement liés au personnel de la formation sanitaire (40,8%) ;
- Nombre insuffisant des formations sanitaires (38,3%) ;
- Insuffisance des médicaments (37,5%) ;
- Coût élevé de l'accès aux soins de santé (33,3%) ;
- Mauvaise qualité des services offerts (30,8%) ;

Graphique 3.20 : Raisons d'insatisfaction des ménages



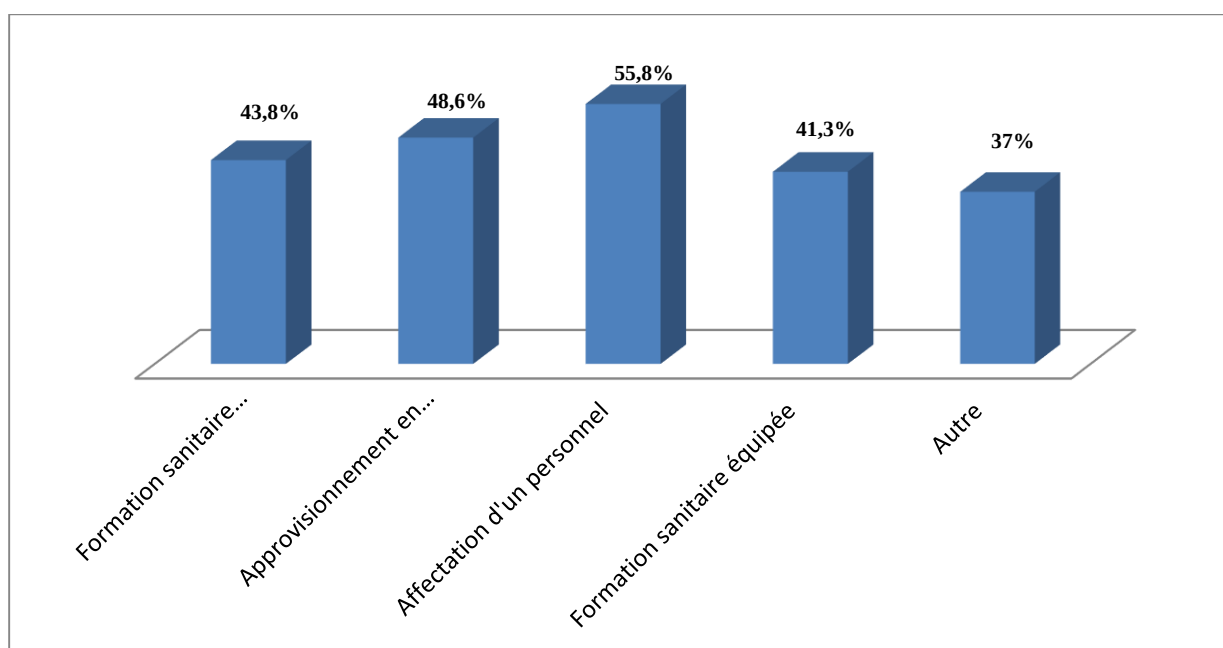
Source : Scorecard Oveng, 2017

III.3.5- Principales attentes en matière de service sanitaire

D'après le graphique 3.21, les principales attentes des répondants en matière de service sanitaire sont :

- Affectation d'un personnel qualifié et compétent supplémentaire (55,8%) ;
- Amélioration de l'approvisionnement des pharmacies en médicaments (48,6%) ;
- Création de nouvelles formations sanitaires (43,8%) ;
- L'équipement des formations sanitaires (41,3%).

Graphique 3.21 : Attentes des ménages en matière de service de santé



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.3.6- Synthèse de la perception des services de santé et améliorations suggérées

(i) Synthèse de la perception des services de santé

Le service de santé dans la Commune d'Oveng est aptitude à résoudre la plupart des problèmes de santé des ménages. De même les caractéristiques (présence personnel au poste, présence petit matériel, présence des lits d'hospitalisation et des pharmacies) des formations sanitaires sont appréciables. Cependant, l'éloignement, la pénurie des médicaments, le manque de personnel et d'équipement sont des causes incontestables de détérioration de la qualité du service de santé dans cette Commune.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services de santé. Ces actions consistent à :

- Faire un plaidoyer pour affecter le personnel soignant dans les formations sanitaires ;
- Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks ;
- Faire un plaidoyer pour la création de nouveaux centres de santé intégrés publics ;
- Renforcer le plateau technique du CMA d'Oveng.

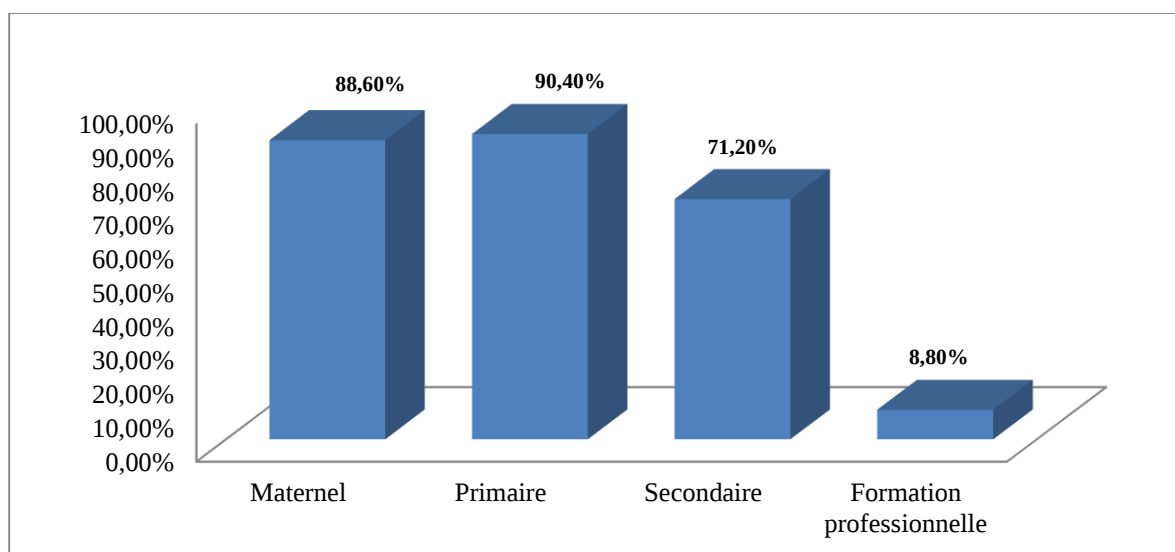
III.4- Secteur de l'éducation

La Commune d'Oveng est couverte par tous les cycles d'enseignement. On retrouve sept (07) écoles maternelles et dix-sept (17) écoles primaires, un (01) Collège d'Enseignement Technique, Industriel et Commercial(CETIC) et un (01) Collège d'Enseignement Secondaire (CES).

III.4.1- Disponibilité et utilisation des services de l'éducation par cycle

D'après le graphique 3.22, le service de l'éducation dans la Commune d'Oveng est marqué par l'existence des établissements d'enseignement maternel (88,6%), des établissements d'enseignement primaire(90,4%) et des établissements d'enseignement secondaire (71,2%) qui couvrent la presque totalité du territoire communal Par contre, l'offre d'éducation en formation professionnelle est moins répandue dans le territoire communal soit 8,8%.

Graphique 3.22 : Cycles d'enseignement existant dans la Commune d'Oveng



Source : Scorecard Oveng, 2017

La présence dans la Commune des établissements d'enseignement maternel est un facteur d'alphabétisation des plus jeunes. Le nombre moyen d'enfants du ménage qui fréquentent les écoles maternelles est de 1,9. Pour atteindre ces établissements, les enfants parcourent à pied des distances inférieures à un kilomètre (51,9%) ou des distances allant de 1 à 5km (38%). Ils effectuent ce trajet généralement pendant 27,4 minutes en moyenne (graphique 3.23).

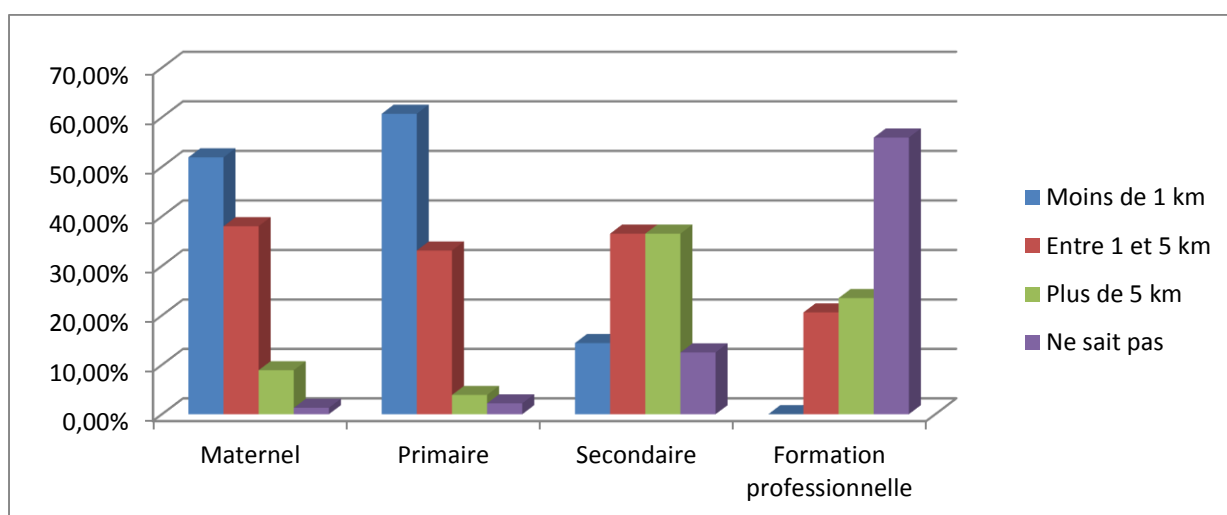
En ce qui concerne l'enseignement primaire, le nombre moyen d'enfants du ménage qui fréquentent les écoles primaires est de 2,7. Les distances sont dans l'ensemble assez courtes.

Le plus souvent, elles sont de moins d'un kilomètre (60,7%) et les enfants les parcourent à pieds en une durée moyenne de 25,9 minutes (graphique 3.23).

S'agissant de l'enseignement secondaire, le nombre moyen d'enfants par ménage qui fréquentent le cycle secondaire est de 2. Les distances parcourues par les enfants sont assez importantes. 36,5% parcourent une distance comprise entre 1 et 5 kilomètres ou plus de 5 kilomètres selon 36,5% des ménages enquêtés pendant une durée moyenne de 70,3 minutes (graphique 3.23).

Quant à la formation professionnelle, le nombre moyen d'enfants par ménage qui fréquentent ce cycle est de 1,3. 55,9% des ménages enquêtés déclarent ne pas connaître la distance que parcourent leurs enfants pour aller à l'école et 23,5% estiment plutôt qu'ils font plus de 5 kilomètres.

Graphique 3.23: Distance ménage-établissement scolaire



Source : Scorecard Oveng, 2017

Des ménages enquêtés 68,4% déclarent que le cycle a une salle pour chaque classe dans les établissements d'enseignement maternel. 92,4% des répondants estiment que les élèves sont assis sur un banc. Cependant la distribution des livres dans les établissements maternels n'est que de 5,1% (tableau 3.5).

Les établissements d'enseignement primaire à cycle complet (88,2%) couvrent la presque totalité de la Commune. 28,1% des ménages déclarent que le cycle a une salle par niveau de classe. La plupart de ces élèves sont assis sur un banc (73,6%). Cependant la distribution des livres est de 14% (tableau 3.5).

Les ménages enquêtés indiquent que les établissements d'enseignement secondaire de la Commune sont pour la plupart à cycle complet : premier cycle (99%) et second cycle (71,2%). En outre, 93,3% des ménages déclarent que le cycle a une salle par niveau de classe. Les élèves sont assis sur un banc (78,8%). Cependant on note une absence totale (0%) de la distribution des livres (tableau 3.5).

Les centres de formations professionnelles ont un atelier complet selon 88,2% des ménages enquêtés. De même 97,1% des ménages déclarent que le cycle a une salle par niveau de classe. Les élèves sont assis sur un banc (97,1%). Cependant on note une absence totale de distribution des livres (tableau 3.5).

Tableau 3.5 : Caractéristiques des cycles d’enseignement

Pourcentage de ménages qui reconnaissent la complétude des différents cycles d’enseignement et de formation				Cycles d’enseignement	Perception des autres caractéristiques par les ménages		
Primaire	Secondaire premier cycle	Secondaire 2nd cycle	Atelier complet dans les centres de formation		Le cycle a une salle par classe	Les enfants du ménage sont assis sur un banc	Les livres sont distribués dans le cycle
88,2	99,0	71,2	(88,2)	Maternel	68,4	92,4	5,1
				Primaire	28,1	73,6	14,0
				Secondaire	93,3	78,8	0,0
				Formation professionnelle	97,1	(97,1)	(0,0)

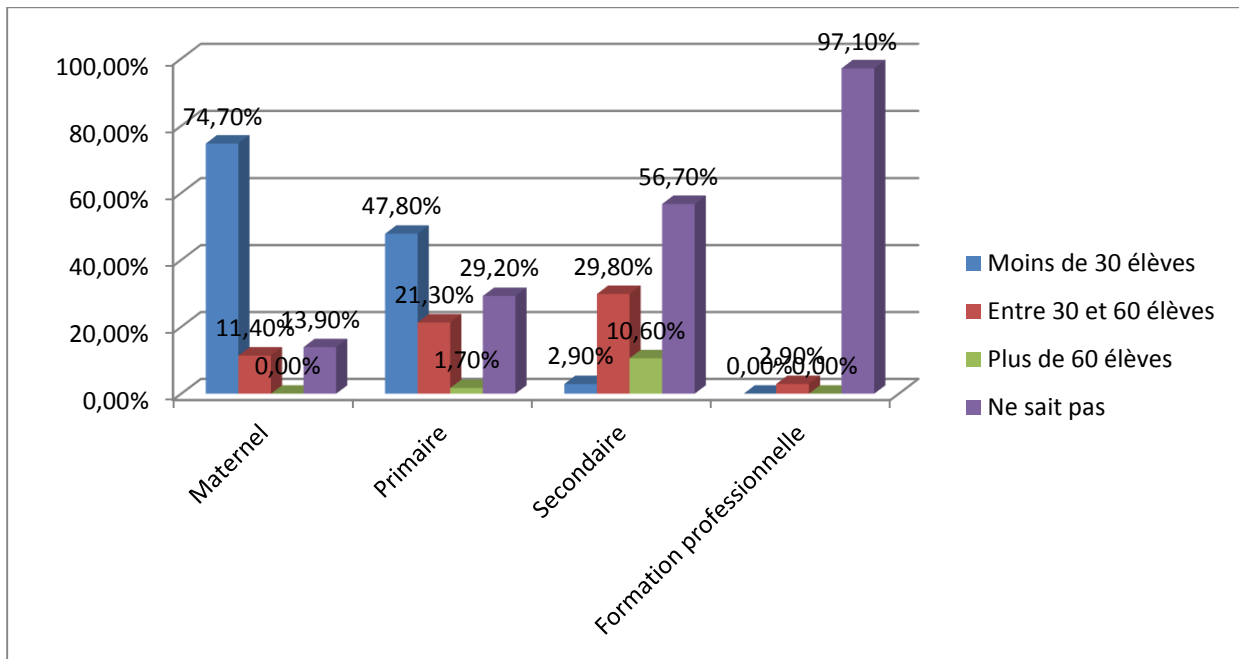
Source : Scorecard Oveng, 2017

Dans le cycle maternel, l’effectif moyen par salle de classe est inférieur à 60 élèves d’après 86,1% des ménages (soit 74,40% pour moins de 30 élèves et pour les élèves compris entre 30 et 60) (voir graphique 3.24).

Dans le cycle primaire, 69,1% des répondants déclarent que leurs enfants sont dans les salles de moins de 60 élèves (soit 47,80% pour moins de 30 élèves et 21,30% pour les élèves compris entre 30 et 60) (voir graphique 3.24).

Dans le cycle secondaire, l’effectif moyen des élèves par classe est méconnu par 56,7% des ménages enquêtés et d’autres (32,7%) estiment plutôt que leurs enfants sont dans les classes de moins de 60 élèves (soit 2,80% pour moins de 30 élèves et 29,80% pour les élèves compris entre 30 et 60) (voir graphique 3.24).

Graphique 3.24 : Effectif des élèves par cycle d'enseignement



Source : Scorecard Oveng, 2017

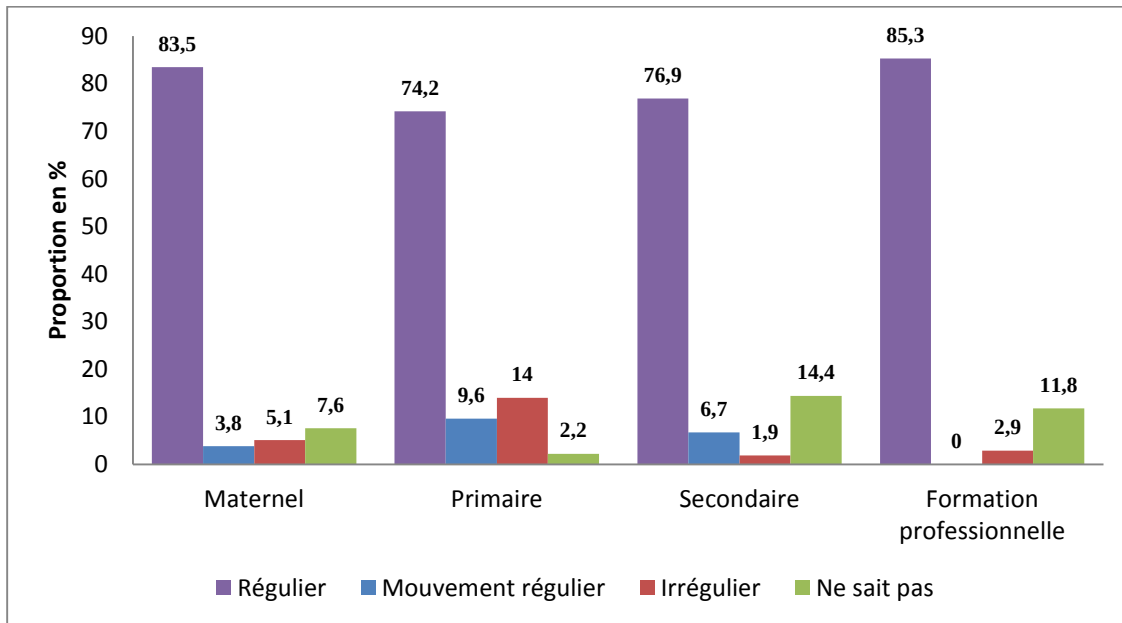
D'après le graphique 3.25, 83,5% des ménages enquêtés déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe dans les écoles maternelles.

De même 74,2% des ménages disent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe dans les écoles primaires.

Pour ce qui est de l'enseignement secondaire, 76,9% des ménages déclarent que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe.

Dans les formations professionnelles, 85,3% des ménages estiment que les enseignants sont réguliers dans les salles de classe.

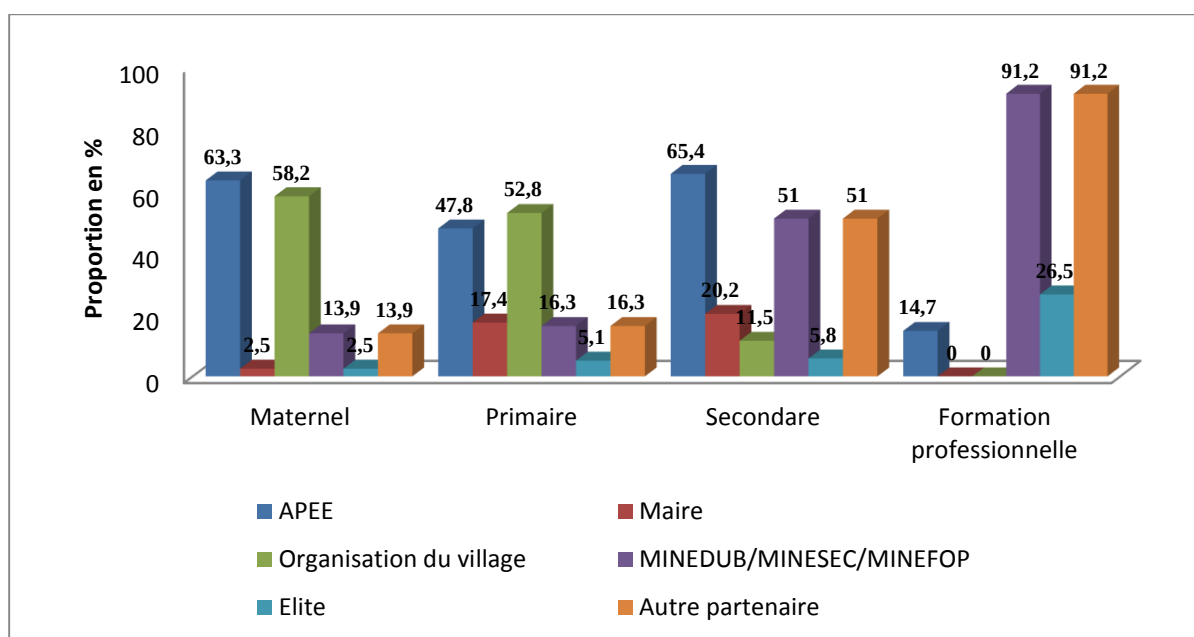
Graphique 3.25 : Appréciation de la fréquence de présence des enseignants dans la classe



Source : Scorecard Oveng, 2017

D'après le graphique 3.26 ci-dessous, nous remarquons que l'APEE (63,3%) et le village (58,2%) sont les principaux responsables qui se chargent de la réfection des salles de classe dans les cycles d'enseignement maternel. De même au cycle primaire les responsables de la réfection des salles de classe sont l'organisation du village (52,8%) et l'APEE (47,8%) selon les déclarations des ménages enquêtés. S'agissant de l'enseignement secondaire, l'APEE (65,4%), le MINESEC (51%) et les autres partenaires (51%) et sont considérés comme responsables de réfection des salles de classe dans ce cycle d'après les ménages. Par ailleurs, les ménages enquêtés déclarent que le MINEFOP (91,2%) et les autres partenaires (91,2%) sont les acteurs de réfection des salles de classe au niveau de la formation professionnelle.

Graphique 3.26 : Responsables de la réfection des salles de classe



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.4.2- Coût et qualité des services de l'éducation par cycle

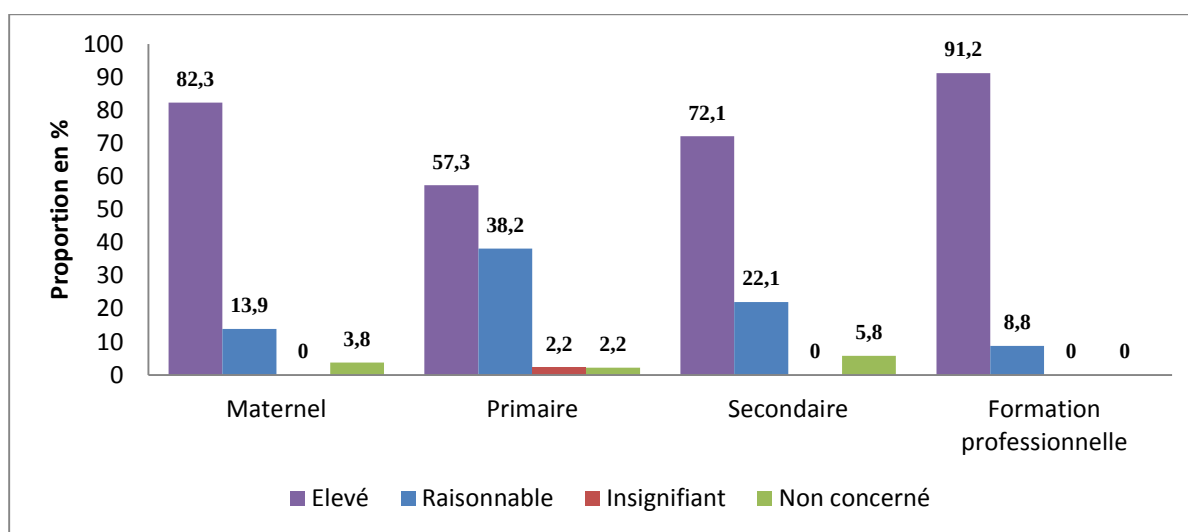
D'après le graphique 3.27 ci-dessous, 98,7% des ménages payent les frais exigibles pour accéder à l'éducation maternelle dans la Commune d'Oveng. Parmi ces ménages, 82,3% trouvent que ce montant d est élevé.

En plus 98,9% des ménages payent les frais exigibles pour accéder à l'éducation primaire. Parmi ces ménages, 57,3% trouvent que ce montant est élevé alors que 38,2% le jugent plutôt raisonnable.

Par ailleurs 95,2% des ménages payent les frais exigibles pour accéder à l'éducation secondaire. 72,1% de ces ménages trouvent que ce montant est élevé (Voir graphique 3.27).

De plus, 94,1% des ménages payent les frais exigibles pour accéder à la formation professionnelle dans la Commune d'Oveng. 91,2% de ces ménages trouvent que ce montant est élevé (Voir graphique 3.27).

Graphique 3.27 : Appréciation du montant des frais exigibles

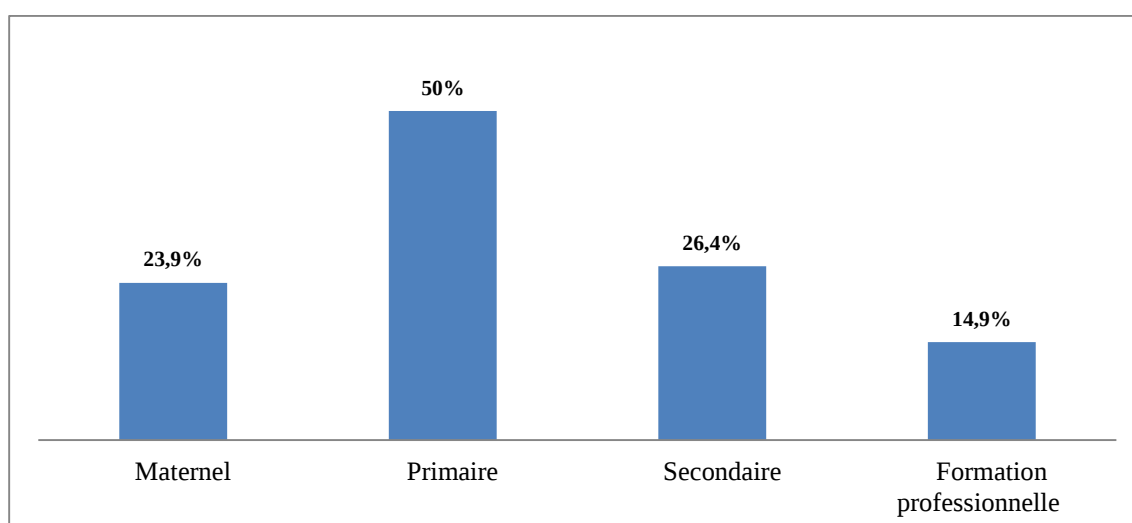


Source : Scorecard Oveng, 2017

III.4.3- Appréciation des services de l'éducation par cycle

L'enquête révèle que, pour le cycle maternel, 23,9% des ménages sont non satisfaits du service offert. Pour le cycle primaire, 50% des ménages sont non satisfaits du service. Pour le cycle secondaire (lycées et collèges), 26,4% des ménages sont non satisfaits. Par contre seul 14,9% des ménages sont non satisfaits du service des formations professionnelles (voir graphique 3.28).

Graphique 3.28 : Perception de la non satisfaction des ménages dans le secteur éducation



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.4.4- Raisons de la non satisfaction des populations par cycle

Le niveau d'insatisfaction des répondants est assez élevé en ce qui concerne le service de l'éducation en général. Les entretiens avec les ménages font ressortir par ordre d'importance les raisons suivantes qui sont presque les mêmes dans tous les cycles d'enseignement :

Cycle maternel

Au regard des indicateurs retenus pour notre analyse de l'offre de service de l'enseignement maternel, notamment l'assiduité des enseignants et le coût des frais exigibles, il apparaît que 23% des ménages ne sont pas satisfaits de la qualité de ce service dans la Commune d'Oveng.

Mais, ainsi que nous l'avons relevé plus haut, ces seuls indicateurs ne rendent pas compte fidèlement de la qualité des services de l'enseignement maternel. L'insatisfaction des ménages semble plus profonde ; en voici, les raisons non exhaustives par ordre d'importance :

- Manquement lié au personnel (66,7%) ;
- Coût élevé des frais de scolarité (59,1%);
- Absence de distribution des fournitures scolaires (50%);
- Éloignement des écoles maternelles par rapport aux ménages (37,9%).

Cycle primaire

Le niveau d'insatisfaction des répondants est un peu plus élevé en ce qui concerne le service de l'enseignement primaire, soit 50% des ménages. Ils font ressortir de manière non exhaustive et par ordre d'importance les raisons suivantes :

- Manquement lié au personnel (68,8%) ;
- Insuffisance des salles de classe (58,7%) ;
- Absence de distribution des manuels scolaires (42,8%) ;
- Insuffisance des écoles (35,5%) ;
- Coût élevé des frais de scolarité (35,5%).

Cycle secondaire

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, plus de 26% des ménages déclarent leur insatisfaction au regard de la qualité des services offerts par ce cycle d'enseignement dans la Commune d'Oveng. Les raisons de cette insatisfaction sont:

- Éloignement des établissements scolaires par rapport aux ménages (84,9%) ;

- Coût élevé des frais de scolarité (61,6%) ;
- Insuffisance d'équipement (36,4%) ;
- Absence de distribution des manuels scolaires (34,2%).

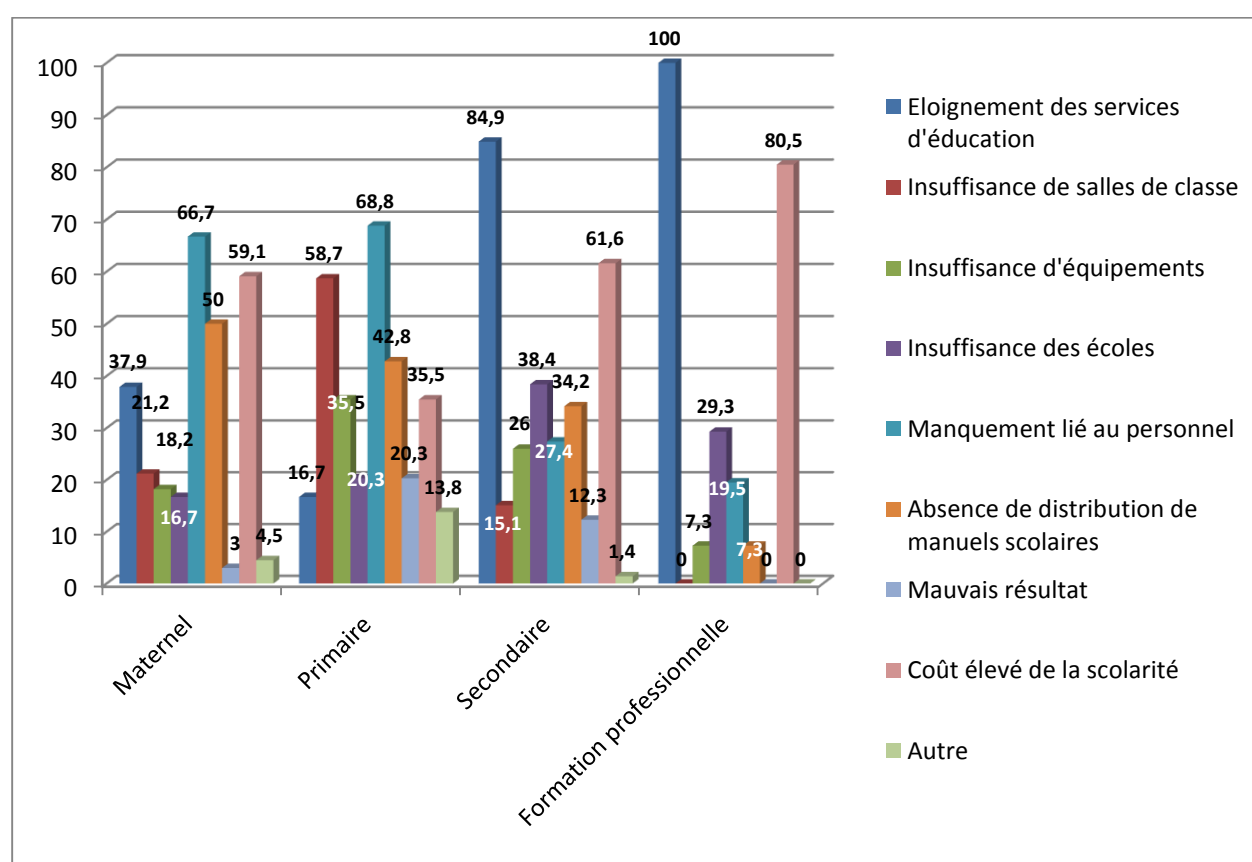
Formation professionnelle

Parmi les chefs de ménages et autres répondants rencontrés, 14,9% ont signifié leur non satisfaction par rapport aux services de formation professionnelle dans la Commune d'Oveng. Les raisons de cette insatisfaction sont les suivantes listées par ordre d'importance :

- Éloignement des centres de formation (100%) ;
- Coût élevé des frais de scolarité (80,5%) ;
- Insuffisance d'équipement (29,3%).

Bien que les raisons d'insatisfaction soient les mêmes dans tous les cycles d'enseignement, le graphique 3.29 ci-dessous relève les quelques nuances que l'on peut observer quant-à l'importance relative de chaque raison par rapport aux différents cycles d'enseignement.

Graphique 3.29 : Raisons de non satisfaction des ménages du service d'éducation



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.4.5- Principales attentes des populations en matière d'éducation

Dans l'ensemble, les besoins des populations de la Commune d'Oveng sont nombreux en matière d'éducation et de formation professionnelle. Sur la base des entretiens réalisés auprès des ménages, il ressort les principales attentes suivantes :

Cycle maternel

- Avoir les établissements scolaires plus proches des ménages (48,9%) ;
- Affecter le personnel en nombre suffisant (44,2%) ;
- Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir le cycle maternel (21,7%) ;
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et la formation (19,6%).

Cycle primaire

- Affecter le personnel en nombre suffisant (68,8%) ;
- Augmenter le nombre de salles de classe ; (56,5%)
- Distribuer les manuels scolaires (36,2%) ;
- Améliorer l'équipement des établissements (29,7%)
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et la formation (23,9%) ;
- Avoir les établissements scolaires plus proches des ménages (22,10%).

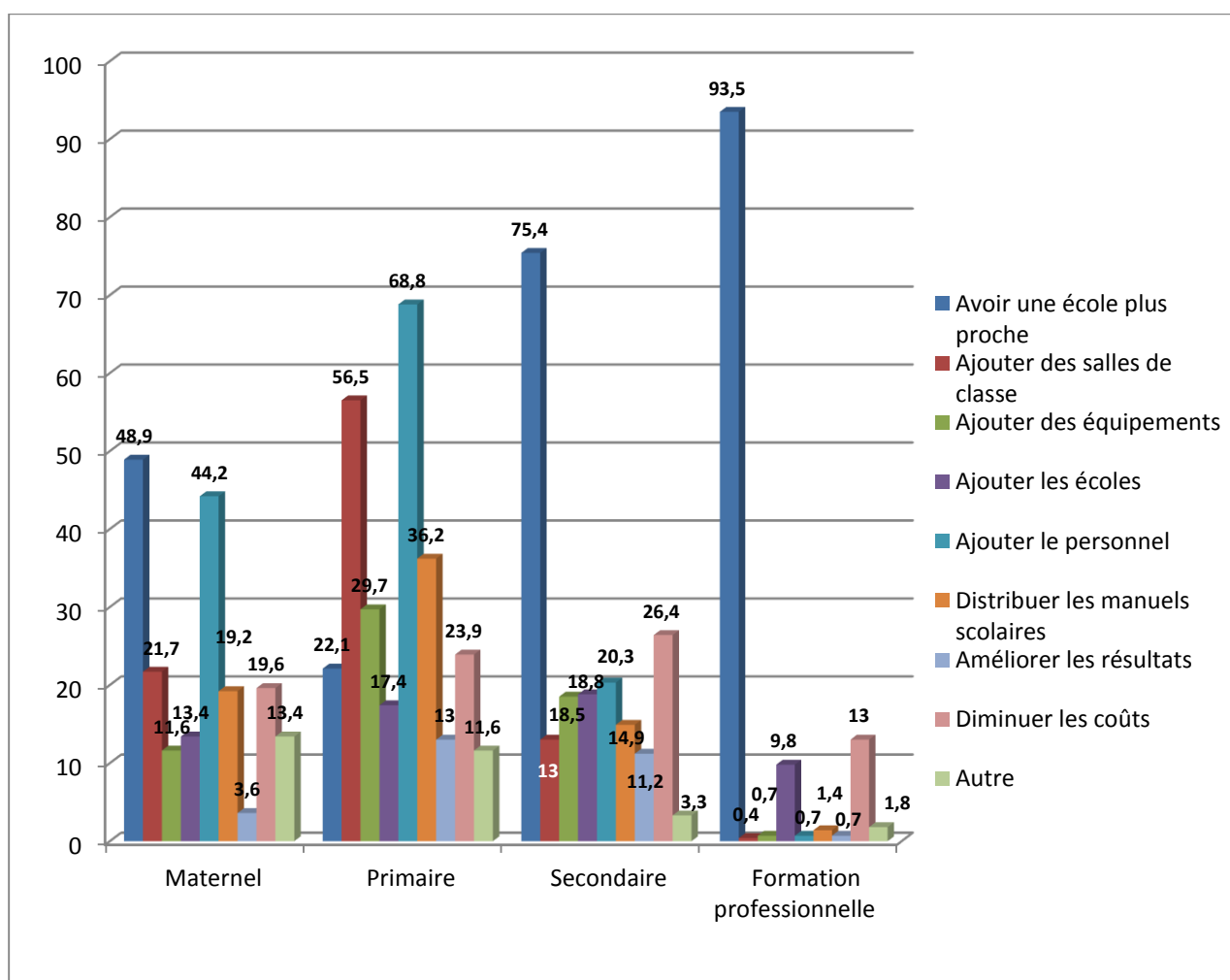
Cycle secondaire

- Avoir les établissements scolaires plus proches des ménages (75,4%) ;
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et la formation (26,4%) ;
- Affecter le personnel en nombre suffisant (20,3%).

Formation professionnelle

- Avoir les centres de formations plus proches des ménages (93,5%);
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et la formation (13%) ;
- Augmenter le nombre d'établissements (9,8%).

Graphique 3.30 : Attentes des populations en matière de service d'éducation



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.4.6- Synthèse de la perception des services d'éducation et améliorations suggérées

(i) Synthèse de la perception des services d'éducation

Bien que la Commune d'Oveng présente des critères d'amélioration de la qualité d'éducation entre autre la bonne couverture des établissements d'enseignement maternel et primaire, la régularité des enseignants dans les salles de classe et la réfection des salles de classe par l'APEE, le MINESEC et le MINEFOP. Une proportion non négligeable des ménages disent leur insatisfaction en matière de service d'éducation (maternel, primaire, secondaire et formation professionnelle) dans la Commune d'Oveng. En effet, l'éloignement des établissements scolaires secondaires et des centres de formation professionnelle, le manque du personnel enseignant, des salles de classe et des manuels scolaires sont quelques entraves à la qualité du service de l'éducation ici.

(ii) Améliorations suggérées

Il s'agit ici des actions à mettre en œuvre pour améliorer davantage la satisfaction des ménages en ce qui concerne l'offre publique des services d'éducation. Ces actions consistent à :

- Affecter le personnel enseignant qualifié ;
- Construire de nouvelles salles de classe dans tous les cycles d'enseignement ;
- Améliorer la couverture des établissements d'enseignement secondaire et professionnel ;
- Faire des campagnes de vente promotionnelle des manuels scolaires ;
- Renforcer les établissements scolaires en équipement et en matériels pédagogiques.

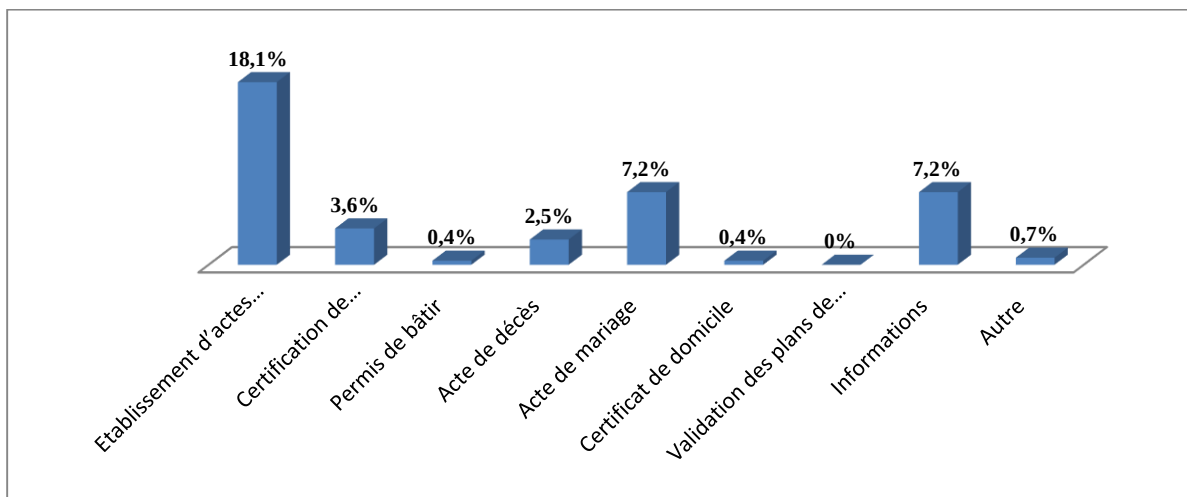
III.5- Services offerts dans l'Institution communale

L'Institution communale rend de nombreux services à la population. L'on peut citer entre autre, l'établissement des actes d'état-civil, des plans de localisation, la délivrance des permis de bâtir, des autorisations de rénovation, des certificats de domicile, la certification des documents, etc.

III.5.1- Disponibilité et utilisation des services dans l'institution communale

Le graphique 3.31 ci-dessous montre que les services les plus sollicités sont les actes de naissances (18,1%) et autres informations (7,2%) au cours des douze derniers mois. Par contre la proportion de ceux qui ont sollicité des actes de mariage est de 7,2%. Les formalités telles que le permis de bâtir (0,4%), l'établissement de certificat de domicile (0,4%) ou de plan de localisation (0%) sont peu connus par la grande majorité des répondants.

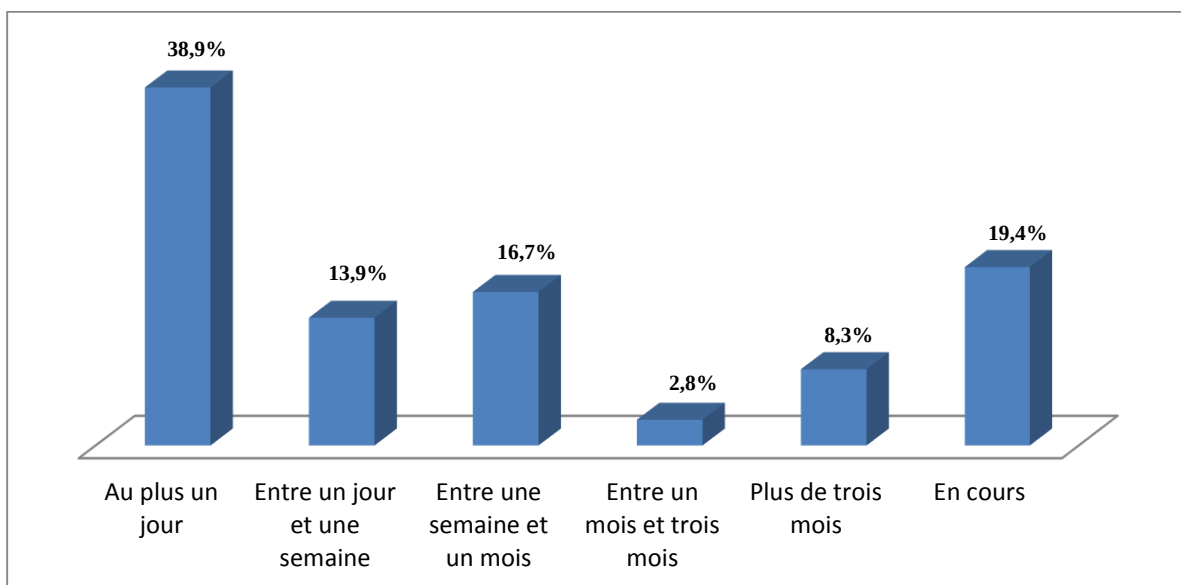
Graphique 3.31 : proportion des ménages ayant demandé un service à l'institution communale au cours des 12 derniers mois



Source : Scorecard Oveng, 2017

Des ménages enquêtés, 72% ayant sollicité l'établissement des actes de naissance à l'institution communale au cours des 12 derniers mois estiment que l'accueil a été bon. Ceux ayant demandé l'établissement des actes de naissance, 38,9% disent qu'ils ont obtenu ces actes de naissance au plus en un jour. Par contre 61,1% l'ont fait en plus d'un jour. (Voir graphique 3.32)

Graphique 3.32 : Temps mis pour l'établissement des actes de naissance

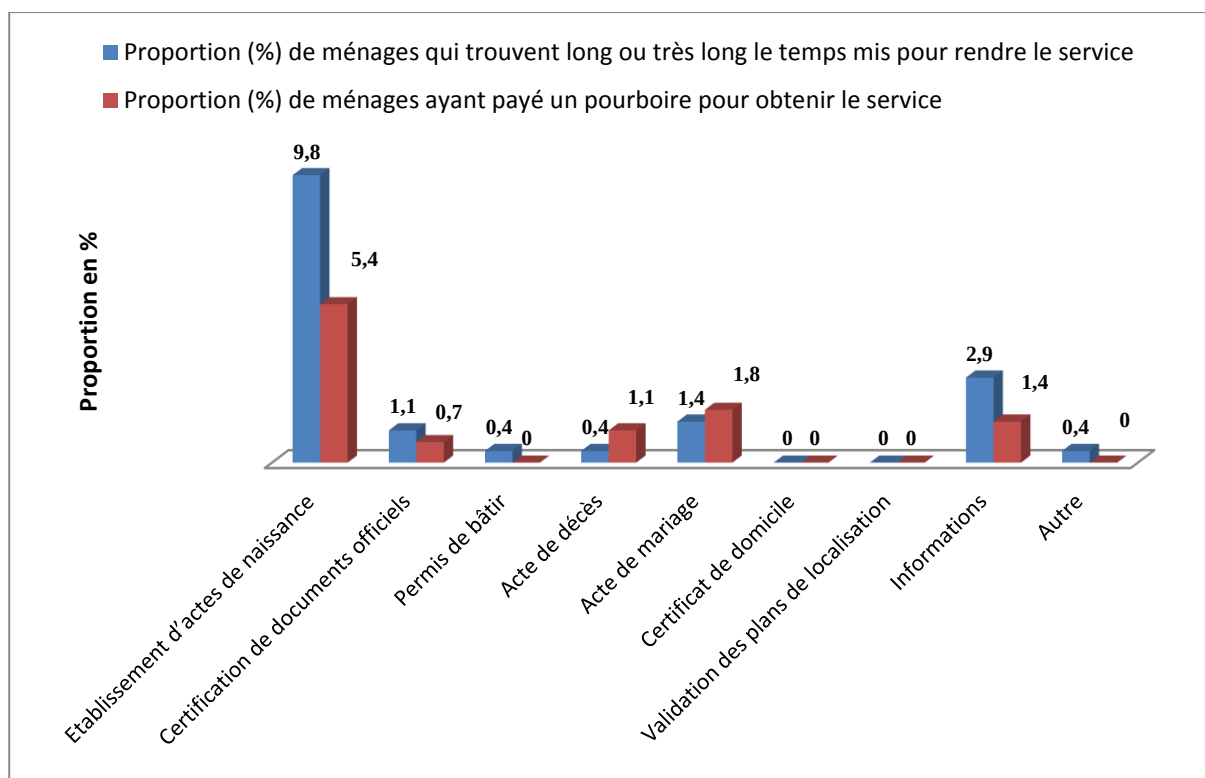


Source : Scorecard Oveng, 2017

III.5.2- Coût et qualité des services dans l'institution communale

D'après le graphique 3.33 ci-dessous, 9,8% des ménages trouvent long ou très long le temps mis pour l'établissement des actes de naissance. Ce pendant 5,4% des ménages ayant demandé l'établissement des actes de naissance ont déclaré payer un pourboire pour l'obtenir.

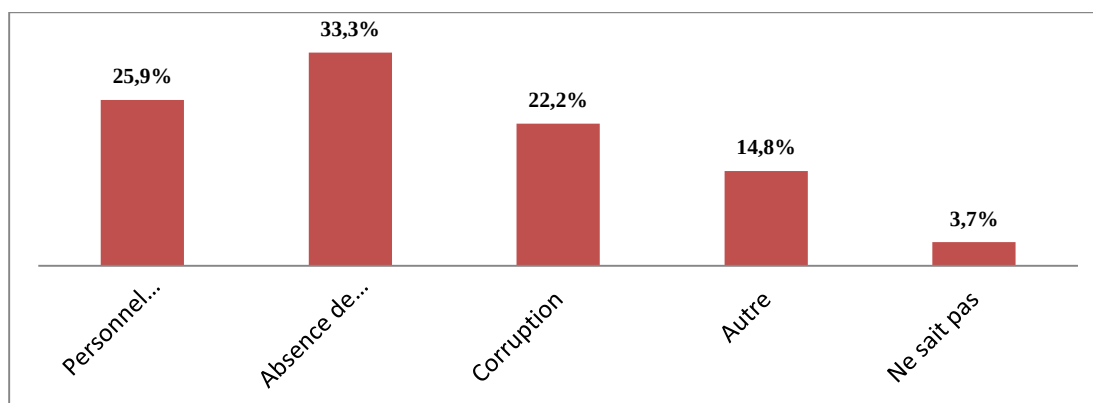
Graphique 3.33 : Proportion des ménages ayant payé un pourboire et durée d'obtention d'un service communal



Source : Scorecard Oveng, 2017

33,3% des ménages trouvant le temps long ou très long pour l'établissement des actes de naissance au cours des 12 derniers mois, déclarent que l'absence du matériel de travail pour l'établissement des actes de naissance est une cause d'attente pour l'obtention de ce service communal. 25,9% des ménages estiment plutôt que l'indisponibilité/absence du personnel est la cause d'attente. En outre 22,2% des ménages disent que la corruption est la cause d'attente.

Graphique 3.34 : Causes d'attente pour l'établissement des actes de naissance

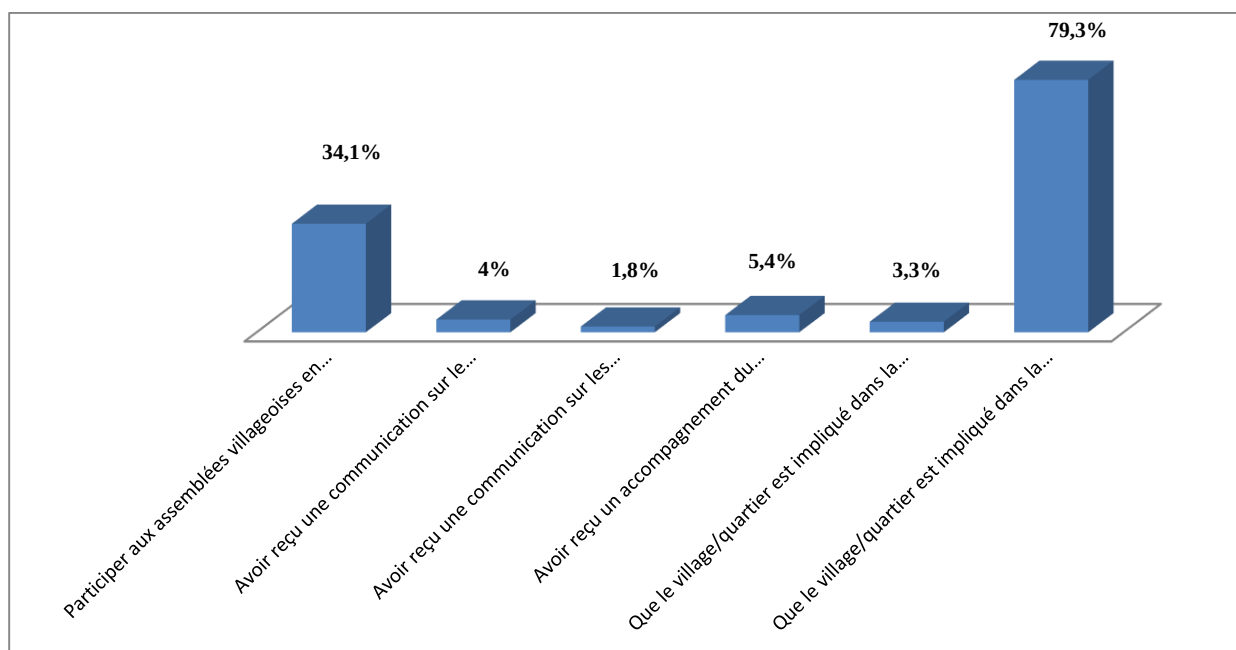


Source : Scorecard Oveng, 2017

Développement participatif dans la Commune

L'enquête révèle que 34,1% ménages déclarent avoir participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du PCD. En outre, 79,3% des ménages disent être impliqués dans la programmation et la budgétisation (graphique 3.35).

Graphique 3.35: Information et implication des ménages aux actions de la Commune



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.5.3- Appréciation des services dans l'institution Communale

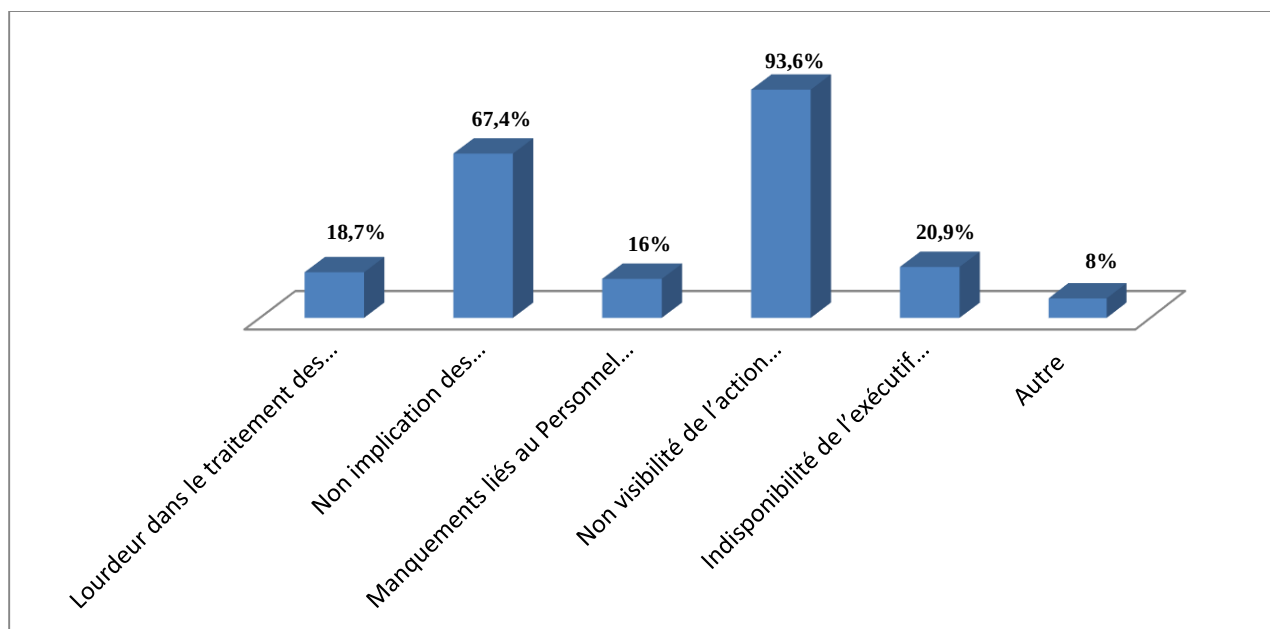
Parmi les ménages enquêtés, 67,8% déclarent leur insatisfaction par rapport aux services de l'institution communale d'Oveng. Mettre le tableau de référence en annexe

III.5.4- Raisons de non satisfaction des populations

D'après le graphique 3.36, les raisons évoquées par les ménages déclarant leur insatisfaction par rapport aux services de l'institution communale d'Oveng sont les suivantes :

- Non visibilité de l'action communale (93,6%) ;
- Non implication des populations dans la gestion communale (67,4%) ;
- Indisponibilité de l'exécutif communal (20,9%) ;
- Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers (18,7%).
- Manquements liés au personnel communal (absentéisme, mauvais accueil) (16%) ;

Graphique 3.36: Raisons de non satisfaction par rapport à l'institution Communale



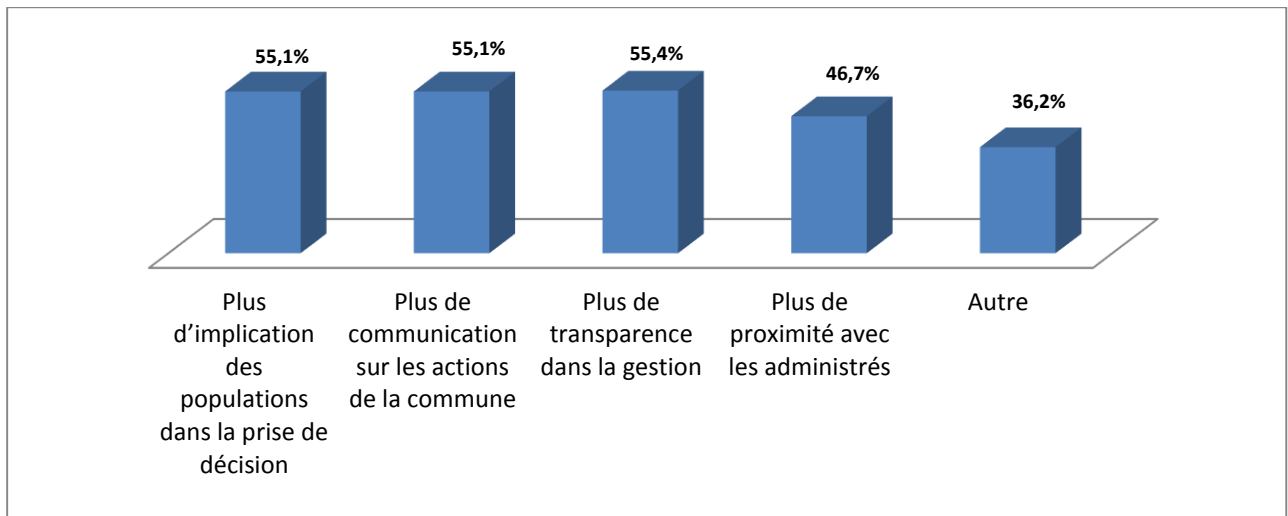
Source : Scorecard Oveng, 2017

III.5.5- Principales attentes en matière de service dans l'institution communale

Ainsi que l'on vient de le constater ci avant, une proportion importante des ménages de la Commune d'Oveng déclarent ne pas être satisfaite des services communaux. À cet effet, leurs attentes sont nombreuses à savoir (voir graphique 3.37):

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune (55,4%);
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions (55,1%) ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune (55,1%);
- Plus de proximité avec les administrés (46,7%).

Graphique 3.37: Attentes des ménages par rapport à l'institution Communale



Source : Scorecard Oveng, 2017

III.5.6- Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale et améliorations suggérées

(i) Synthèse de la perception des services dans l'institution Communale

Plus de la moitié des ménages enquêtés sont insatisfaits des services offerts par l'institution communale. Bien que l'accueil des agents communaux soit satisfaisant et que les ménages soient impliqués dans la programmation et budgétisation, ces derniers se plaignent du manque d'information des actions de la Commune, de la non transparence dans la gestion des affaires, de l'indisponibilité/absence et de la corruption du personnel en charge de l'établissement des actes de naissance.

(ii) Améliorations suggérées

Pour une satisfaction nette des ménages par l'offre des services de l'institution communale, les actions suivantes doivent être mises en œuvre :

- Développer une bonne stratégie d'information et de communication sur les services et les actions de la Commune.
- Ancrer fondamentalement son action sur le Plan Communal de Développement (PCD) ;
- Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance ;

- Accompagner les ménages dans leur action de développement ;
- Intensifier l'implication des ménages dans la planification des actions communales ;
- Approvisionner de façon permanente le matériel de travail pour l'établissement des actes de naissance ;
- Lutter contre la corruption dans le service en charge de l'établissement des actes de naissance.

CONCLUSION

La démocratie, selon la célèbre boutade d'Abraham Lincoln, est « le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple ». La décentralisation dont l'implémentation va s'intensifiant est le moyen le plus sûr pour le peuple, de participer au gouvernement local. Cette participation se fait de deux manières : le choix des Conseillers municipaux au moyen de l'élection municipale d'une part et le contrôle citoyen dans l'esprit de la Déclaration de Paris d'autre part, notamment en matière de redevabilité des autorités publiques, principe repris à plusieurs égards dans l'important arsenal juridique camerounais.

Le Scorecard s'inscrit dans cette seconde logique. Les résultats issus de l'analyse des données de l'enquête effectuée auprès des ménages du territoire communal révèlent un faible niveau de satisfaction des citoyens quant aux services publics fondamentaux d'accès à l'eau potable, à l'éducation, à la santé et aux services communaux de base. Il ressort de nos analyses les recommandations suivantes, qui traitent concomitamment de l'amélioration de la qualité des services publics sus-évoqués et du contrôle citoyen de l'action de la Commune en terme de participation à la décision et d'accès à l'information. Ces recommandations s'appliquent à la fois aux pouvoirs publics au premier rang desquels les autorités municipales et aux citoyens de manière individuelle ou collective.

Pour le secteur d'accès à l'eau potable il faudrait :

- Procéder à une analyse bactériologique et physico-chimique des eaux de table
- Former les populations aux méthodes de potabilisation de l'eau ;
- Points d'eau supplémentaires ;
- Amélioration de la gestion des points d'eau existants ;
- Remise en service des points d'eau en panne ;
- Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants ;
- Mieux organiser et former les comités de gestion des points d'eau. Ceux-ci doivent être capables pour assurer le suivi citoyen des ouvrages hydrauliques, dès leur construction jusqu'à leur maintenance, en veillant à leur utilisation rationnelle par les bénéficiaires.
- L'État et ses démembrements locaux doivent s'impliquer davantage pour une meilleure réalisation technique des ouvrages hydrauliques ;
- Les membres des communautés doivent veiller à leur maintenance pour en assurer la pérennité.

Pour le secteur de la santé :

- Procéder à l'affectation d'un personnel qualifié et compétent supplémentaire dans les formations sanitaires ;
- Améliorer l'approvisionnement des pharmacies en médicaments ;
- Procéder à la création de nouvelles formations sanitaires ;
- Améliorer l'équipement des formations sanitaires ;
- Améliorer l'état des routes ;
- Installer une morgue au CMA d'Oveng ;
- Procéder à l'électrification des formations sanitaires ;
- Renforcer la qualité des plateaux techniques des formations sanitaires, tout au moins celle du CMA d'Oveng en équipements et en personnel, afin que les autres formations sanitaires puissent y référer les cas de maladie les plus sérieux.

Pour le secteur de l'éducation :

- Veiller à ce que les établissements scolaires soient plus proches des ménages ;
- Augmenter le nombre des salles de classe dans les établissements scolaires ou de formation pour couvrir tous les cycles fonctionnels ;
- Procéder à l'affectation du personnel enseignant en nombre suffisant ;
- Diminuer les coûts relatifs à la scolarisation et à la formation ;
- Mettre à la disposition des apprenants les fournitures scolaires essentielles (manuels).
- Mettre en place des mesures d'encadrement des enseignants à travers des incitations diverses accordées à ceux qui sont appelés à enseigner en zone rurale difficile (primes spéciales, logements d'astreinte, équipements annexes dans les établissements scolaires, etc.).

Pour le secteur du service communal :

- Plus de transparence dans la gestion des affaires de la Commune ;
- Plus d'implication des populations dans la prise des décisions ;
- Plus de communication sur les actions de la Commune ;
- Plus de proximité avec les administrés ;
- Développer une bonne stratégie de communication en faisant une large diffusion du budget communal notamment par voie d'affichage dans les lieux de rassemblement des populations à travers le territoire communal ;

- L'exécutif communal doit baser son action sur le Plan Communal de Développement (PCD) ;
- Faire montre de redevabilité en vers les citoyens, en mettant à contribution les Conseillers municipaux à travers l'organisation des réunions de compte-rendu après les sessions du Conseil municipal et pour recueillir les desideratas prioritaires des populations avant la session budgétaire.
- L'exécutif municipal doit engager une lutte acharnée contre la corruption des agents communaux et vulgariser les procédures relatives à l'obtention des services communaux.

CHAPITRE IV: PLAN D’ACTION POUR LA MISE EN PLACE D’UN CONTROLE CITOYEN DE L’ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D’OVENG

Le contrôle citoyen tel que nous le percevons au terme de cette étude devrait se traduire par une meilleure implication des populations aux politiques publiques locales. Cette implication se traduit par la participation à la définition et à la mise en œuvre des actions initiées par l’État, notamment au niveau local à leur profit.

Le plan d’action que nous préconisons ici se réfère aux attentes et recommandations formulées par les ménages rencontrés. Il s’agit des actions susceptibles d’être réalisées au niveau local, tant à l’échelle communale qu’au niveau communautaire pour chacun des secteurs concernés.

IV.1- Synthèse des problèmes rencontrés dans tous les secteurs et solutions envisagées

Le tableau 4.6 ci-dessous présente la synthèse des problèmes rencontrés par secteur et solutions envisagées

Tableau 4.6 : Synthèse des problèmes rencontrés par secteur et solutions envisagées

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mis en œuvre	
			Local	Central
Hydraulique	Mauvaise qualité de l’eau	Faire une analyse bactériologique et physico-chimique de l’eau	X	
		Former les populations sur le traitement de l’eau pour la rendre potable	X	
	Défaut/lenteur de maintenance en cas de panne	Remettre en service les points d’eau en panne	X	
		Redynamiser les comités de gestion des points d’eau	X	
	Insuffisance des points d’approvisionnement en eau et éloignement des points d’eau	Construire des points d’eau supplémentaires		X
Santé	Insuffisance du personnel sanitaire	Faire un plaidoyer pour l’affectation du personnel soignant	X	
		Affecter le personnel soignant supplémentaire dans les formations sanitaires		X
	Insuffisance des médicaments	Approvisionner les formations sanitaires en médicaments essentiels et assurer une bonne gestion des stocks		X

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mis en œuvre	
			Local	Central
	Éloignement des formations sanitaires	Mettre en place un dispositif de suivi des malades dans les communautés		X
	Mauvaise qualité/insuffisance des équipements	Renforcer le plateau technique du CMA d'Oveng		X
		Améliorer l'équipement des formations sanitaires en matériel essentiel		X
	Coût élevé de l'accès aux soins de santé	Réduire les coûts d'accès aux soins de santé		X
Éducation	Insuffisance du personnel enseignant dans les écoles	Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant	X	
		Affecter le personnel enseignant en nombre suffisant dans les écoles ;		X
	Éloignement des établissements scolaires et de formations par rapport aux ménages	Faire un plaidoyer pour la création des établissements maternels, primaires, secondaires et de formation professionnelle	X	
		Créer des établissements maternels, primaires, secondaires et de formation professionnelle		X
		Mettre en place les systèmes de transport des élèves	X	
	Insuffisance des salles de classe	Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les cycles d'enseignement ;	X	X
	Coût élevé des frais de scolarité	Faire un plaidoyer pour l'harmonisation des frais d'APEE dans tous les établissements scolaires à un taux acceptable	X	
Service communal	Non visibilité de l'action communale	Élaborer et mettre en œuvre un plan de communication au niveau communal en direction des citoyens	X	
		Créer et animer une radio communautaire/communale	X	
	Non implication des populations dans la gestion communale	Systématiser les réunions de concertation entre et de restitution entre les Conseillers municipaux et leur base avant et après les sessions de conseil municipal	X	
		Ancrer fondamentalement l'action de la Commune sur le Plan Communal de Développement (PCD)	X	
	Indisponibilité de l'Exécutif communal	Instaurer un espace hebdomadaire de réception et d'écoute du grand public par l'exécutif municipal	X	
	Manquements liés au	Mettre en place un système de suivi	X	

Secteur	Problèmes identifiés	Solutions envisagées	Niveau de mis en œuvre	
			Local	Central
	personnel communal (absentéisme, mauvais accueil)	et d'évaluation du personnel municipal		
	Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers	Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	X	

IV.2- Plan d'action à mettre en œuvre au niveau local

Secteurs	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts
hydraulique	Assurer aux populations un accès durable à l'eau potable	Former les populations sur le traitement de l'eau pour la rendre potable	Organisation des sessions de formation au sein des communautés	Nombre de personnes formées	Rapport de formation	Commune	MINEE	Pour mémoire
		Remettre en service les points d'eau en panne	Recensement/ diagnostic des points d'eau	Nombre de points d'eau à aménager	Rapport de l'étude diagnostique	Consultant Commune	MINEE	Pour mémoire
			Travaux de remise en service des points d'eau	Points d'eau fonctionnels	Rapport du nombre de points d'eau dépannés	Attributaire du marché	MINEE	Pour mémoire
		Redynamiser les comités de gestion des points d'eau	Diagnostic de fonctionnement des comités de gestion	Nombre de comités de gestion en fonctionnement	Rapport de l'étude diagnostic	Consultant Commune	MINEE	Pour mémoire
			Organisation des causeries éducatives	Nombre de comités de gestion redynamisés	Rapport de sessions sur les causeries éducatives	Commune	MINEE	Pour mémoire
		Faire une analyse bactériologique et physico-chimique de l'eau	Prélever les échantillons d'eau	Nombre d'échantillons prélevés	Fiches de collecte	Consultant Commune	MINEE	Pour mémoire
			Analyse des échantillons	Nombre d'échantillons analysés	Résultats d'analyse	Entreprise d'analyse d'eau agréée	MINEE	Pour mémoire
Santé	Améliorer l'offre et garantir	Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel soignant	Rédaction d'une lettre de plaidoyer	Personnel soignant affectés	Archives Commune	Commune	MINSANTE	Pour mémoire

Secteurs	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts
	l'accès de la majorité à un service de santé de qualité	Faire un plaidoyer pour la création de nouvelles formations sanitaires	Rédaction d'une lettre de plaidoyer	Nombre de formations sanitaires créées	Archives Commune	Commune	MINSANTE	Pour mémoire
		Mettre en place un dispositif de suivi des malades dans les communautés	Organisation des campagnes de consultations des malades et des soins spécialisés gratuits dans les villages les plus enclavés de la Commune	Nombre de campagnes de consultations organisées	Rapport des activités Commune	Commune	MINSANTE	Pour mémoire
			Organisation d'une campagne annuelle de sensibilisation sur les grandes pandémies dans tout le territoire Communal	Une campagne annuelle de sensibilisation organisée	Rapport des activités Commune	Commune	MINSANTE	Pour mémoire
		Structurer/Dynamiser les structures de dialogue communautaires	Organisation des ateliers de renforcement des capacités du personnel soignant sur le management et la gestion des ressources humaines	Nombre de personnel soignant formé	Rapport de formation	Commune	MINSANTE	Pour mémoire
Éducation	Augmenter l'offre et la qualité de la formation dans le système	Faire un plaidoyer pour l'affectation du personnel enseignant	Rédaction de la lettre de plaidoyer	Personnel enseignant affectés	Archives Commune	Commune	MINEDUB MINESEC MINEFOP	Pour mémoire
		Faire un plaidoyer pour la création des	Rédaction de la lettre de plaidoyer	Nombre d'établissements	Archives Commune	Commune	MINEDUB MINESEC	Pour mémoire

Secteurs	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts
	éducatif national	établissements maternels, primaires, secondaires et de formation professionnelle		scolaires et de formations créées			MINEFOP	
		Mettre en place les systèmes de transport des élèves	Dotation des établissements scolaires de l'espace urbain communal des véhicules de transport en commun	Nombre de véhicules de transport dotés dans les établissements scolaires	Factures d'achat des véhicules	Commune	MINEDUB MINESEC MINEFOP	Pour mémoire
			Recrutement des chauffeurs qualifiés	Nombre de chauffeurs recrutés	Contrat de travail	Commune	MINTRANSP	Pour mémoire
			Cartographie des habitations des élèves	Nombre des habitations repérées	Carte des habitations des élèves	Commune	MINTRANSP	Pour mémoire
			Évaluation du coût de transport	Coût de transport évalué	Business plan	Commune	MINTRANSP	Pour mémoire
		Augmenter le nombre des salles de classe pour couvrir les cycles complets dans tous les ordres d'enseignement ;	Identification des besoins	Nombre de salles de classe à construire	Rapport étude de faisabilité	Commune	MINEDUB MINESEC MINEFOP	Pour mémoire
			Rédaction du dossier d'appel d'offre et sélectionner des prestataires	Nombre de prestataires sélectionnés	Procès-verbal passation du marché	Maitre d'ouvrage ou Commune	MINMAP	Pour mémoire
			Mise en place des comités citoyens de suivi (CCS)	Nombre de comités citoyens de suivi mis en place	Procès-verbal d'installation du comité	Communauté	Commune	Pour mémoire

Secteurs	Objectif global	Objectifs spécifiques	Actions	Indicateur de résultats	Source de vérification	Responsable	Partenaire	Estimation des coûts
			Vérification et validation de la qualité technique des salles de classe construites	Nombre de salles de classe construites en bon état	Rapport de suivi et Procès-verbal	Commission de réception et CCS	Commune	Pour mémoire
		Faire un plaidoyer pour l'harmonisation des frais d'APEE dans tous les établissements scolaires à un taux acceptable	rédaction de la lettre de plaidoyer	Frais d'APEE harmonisés à un taux acceptable par les parents	Archives Commune	Bureaux APEE Commune	MINEDUB MINESEC MINEFOP	Pour mémoire
Service communal	Améliorer le taux de satisfaction des populations en matière de service communal	- Faciliter et accélérer les procédures d'obtention des services communaux à l'instar des actes de naissance et définir les délais de délivrance des différents actes ou services	Fourniture du matériel de travail aux services concernés	Le matériel de travail est disponible	Rapport d'activité de la Commune	Commune	PNDP FEICOM	Pour Mémoire
		Favoriser et encourager l'implication des populations dans la gestion des affaires financières et communautaire de la commune	Intensifier l'implication des populations dans la gestion des affaires de la Communes	Nombre de comité de développement participant aux séances du conseil municipal	Rapport de la Commune	Commune	PNDP FEICOM	Pour Mémoire
			Information des ménages Communication des dépenses et du budget de la Commune	Nombre de messages presses rédigés	Rapport de la Commune	Commune	PNDP FEICOM	Pour Mémoire

IV.3- Programme de dissémination des résultats et de présentation du plan : atelier communal de restitution des résultats et de plaidoyer

Actions	Activités	Semaines						Responsable	Partenaire	Hypothèses
		1	2	3	4	5	6			
Atelier de restitution	Élaboration des TDR							JEURAC	CRC-PNDP Sud / Mairie	Disponibilité de tous les intervenants
	Préparation technique et administrative							JEURAC	CRC-PNDP Sud / Mairie	
	Organisation de l'atelier							JEURAC	CRC-PNDP Sud / Mairie	Moyens financiers et logistiques disponibles
Plaidoyer	Installation du Comité de pilotage							MAIRE / PRÉFET	CRC-PNDP Sud / JEURAC	Bonne collaboration
	Formation du Comité de pilotage aux techniques de plaidoyer							Consultant	CRC-PNDP Sud / Mairie / JEURAC	Disponibilité des moyens financiers
	Identification des cibles et des alliés							Comité de pilotage	CRC-PNDP Sud / Mairie / JEURAC	Bonne connaissance du microcosme du territoire communal
	Construction de l'argumentaire et des messages							Comité de pilotage	CRC-PNDP Sud / Mairie / JEURAC	Disponibilité des moyens financiers et de l'équipe technique
	Rencontre avec les autorités et autres acteurs porteurs de pouvoir							Comité de pilotage	CRC-PNDP Sud / Mairie / JEURAC	Disponibilité des autorités
	Suivi des résultats							Comité de pilotage	CRC-PNDP Sud / Mairie / JEURAC	Disponibilité des moyens financiers et logistiques

ANNEXES

Annexe 1 : Liste des intervenants

	Noms et prénoms	Spécialité	Niveau d'étude
Chef d'équipe de la zone	OBAM Félix-Marcel	Géographie	BACC+5
Superviseur communal	VOUNDI ASSOUMOU Jérôme Stéphane	Ingénieur en Environnement	BACC+5

ENQUETEURS

N°	Noms et prénoms	Spécialité	Niveau d'étude
1	MBILLI AZENGUE Achille	Juriste	BACC+3
2	AKAMSE Eyinga Valère	Développement rural	BACC+2
3	NTYA DONGO Steve	Hydraulique	BACC +5
4	ESSOMO ASSAKO Marie Nicole	Agronomie	BACC + 2
5	BELL Aristide Bella	Environnement	BACC+3
6	BISSO EYA'A Nadège Laure	Environnement	BACC+3
7	ZE Albert Blondel	Mathématique	BACC+3
8	ADJAP Erick	PLEG philosophie	BACC+5
9	NKOTTO Brice Firmin	Foresterie	BACC+3
10	ONGUENE Louis	Foresterie	BACC+3

Annexe 2 : Questionnaire de l'enquête

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix-Travail-Patrie

MINISTRE DE L'ECONOMIE, DE LA
PLANIFICATION ET DE L'AMENAGEMENT
DU TERRITOIRE

SECRETARIAT GENERAL

PROGRAMME NATIONAL DE
DEVELOPPEMENT PARTICIPATIF

CELLULE NATIONALE DE COORDINATION



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace-Work-Fatherland

MINISTRY OF ECONOMY, PLANNING AND
REGIONAL DEVELOPMENT

GENERAL SECRETARY

NATIONAL COMMUNITY DRIVEN PROGRAM

NATIONAL COORDINATION UNIT

Citizen Report Card

Évaluation des services publics dans la commune de _____

Section I. SIGNALÉTIQUE

A01	Région _____	
A02	Département _____	
A03	Arrondissement/Commune _____	
A04	Numéro du Lot _____	
A05	Numéro séquentiel de la Zone de Dénombrement _____	
A06	Strate de résidence : 1=Urbaine 2=Sémi-urbaine 3=Rurale	
A07	Nom de la localité _____	
A08	Numéro de structure _____	
A08a	Numéro du ménage dans l'échantillon _____	
A09	Nom du chef de ménage _____	
A10	Age du chef de ménage (en année révolue) _____	
A11	Sexe du chef de ménage : 1=Masculin 2=Féminin	
A12	Nom de l'enquêté _____	
A13	Lien de parenté de l'enquêté avec le chef de ménage (voir codes)	
A14	Sexe de l'enquêté : 1=Masculin 2=Féminin	
A15	Age de l'enquêté (en année révolue) _____	
A16	Téléphone de l'enquêté _____	
A17	Date de début d'enquête	
A18	Date de fin d'enquête	
A19	Nom de l'enquêteur _____	
A20	Nom du superviseur communal _____	
A21	Résultat de la collecte 1=Enquête complète 4=Absence d'un répondant compétent 2=Enquête incomplète 5=Logement vide ou pas de logement à l'adresse 3=Refus 96=Autres (à préciser) (Si la réponse est différente de 1 et 2, fin du questionnaire)	
A22	Appréciation de la qualité de l'enquête 1= Très bonne 2=Bonne 3=Moyenne 4=Mauvaie 5=Très mauvaise	

1 = Chef de Ménage	3 = Fils/Fille du Chef ou de son/sa conjoint (e)	5 = Autre parent du Chef ou de son/sa conjoint (e)
2 = Conjoint (e) du Chef de Ménage	4 = Père/mère du Chef ou de son/sa conjoint (e)	6 = Sans lien de parenté avec le chef ou son/sa conjoint (e)

7= Domestique		
---------------	--	--

CODES A13

Section II. EAU POTABLE			
H01	Quels systèmes publics d'approvisionnement en eau existe-t-il dans votre village/quartier ? (Encerclez la ou les lettres (s) correspondantes) Autre système ?	1=ooui 2=non A Puits avec pompe B. Puits à ciel ouvert C. Puits protégé D. Forages avec pompe à motricité humaine E. Source/rivière F. Adduction en eau potable	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H01a	Votre principale source d'approvisionnement en eau est-elle publique ou privée ? 1=Publique 2=Privée Si 2 —————> H14		☐
H02	Quelle est votre principale source publique d'approvisionnement en eau ? (Une seule réponse) 1= Puits avec pompe 4=Forages avec pompe à motricité humaine 2= Puits à ciel ouvert 5=Source/ rivière 3=Puits protégé 6=Adduction en eau potable		☐
H03	Quelle est la qualité de cette eau ? 1=Bonne 2=Mauvaise 3=Indifférent		☐
H04	Cette eau a-t-elle une odeur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H05	Cette eau a-t-elle un goût ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H06	Cette eau a-t-elle une couleur ? 1=Oui 2=Non 8=NSP		☐
H07	Payez-vous pour avoir cette eau ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H08		☐
H07a	Si oui, combien dépensez-vous en moyenne par mois? (inscrire un montant en FCFA)		
H07b	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Élevé 2=Raisonné 3=Insignifiant		☐
H08	Cette eau est-elle disponible toute l'année ? 1=Oui 2=Non		☐
H09	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour aller, puiser l'eau et revenir ? 1=Sur place 2=Moins de 15 minutes 3=Entre 15 et 30 minutes 4=Plus de 30 minutes		☐
H10	Ce point d'eau a-t-il été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non —————> H11		☐
H10a	Si votre point d'eau a été en panne à un moment donné au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis, après combien de temps a-t-il été remis en service ? 1=Moins d'une semaine 2=Entre une semaine et un mois 3=Entre un mois exclu et trois mois 4=Plus de trois mois 5=Pas encore		☐
H10b	Par qui a-t-il été remis en service ? Autre ?	1=Oui 2=Non A=Maire (commune) B=État C=Une élite D=Le comité de gestion du point d'eau E=Chef de village/quartier F=CAMWATER/SNEC/CDE G=Autres partenaires : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H11	Avez-vous accès à ce point d'eau à tout moment de la journée ? 1=Oui 2=Non Si oui —————> H14		☐
H12	Si non, quelle est la fréquence quotidienne d'approvisionnement en eau potable de votre ménage ? 1=Une fois ; 2=Deux fois ; 3=Trois fois		☐
H13	Cette fréquence correspond-elle à votre besoin courant en eau potable ? 1=Oui 2=Non		☐
H14	Avez-vous exprimé un besoin en matière d'approvisionnement en eau potable au cours des 6 derniers mois, c'est-à-dire depuis? 1=Oui 2=Non Si non —————> H18		☐
H15	A qui vous êtes-vous adressés ? (plusieurs réponses possibles) Autre ?	1=ooui 2=non A. Maire (commune) B. État C. Une élite D. Le comité de gestion du point d'eau E. Chef de village/quartier F. Autorités administratives	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section II. EAU POTABLE			
		G. CAMWATER/SNEC X. Autres partenaires : _____	☐
H16	Votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=Oui 2=Non Si non → H18		☐
H17	Si vous avez- eu une réponse favorable, après combien de temps votre besoin a-t-il été satisfait ? 1=moins d'un mois 3=Plus de trois mois 2=Entre un mois et trois mois		☐
H18	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2= Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → H20.		☐
H19	Donnez les raisons de votre insatisfaction de l'approvisionnement en eau dans votre village (plusieurs réponses possibles). Autre raison?	1=oui 2=non A. Éloignement du point d'eau B. Mauvaise qualité de l'eau C. Insuffisance des points d'approvisionnement en eau D. Gestion du point d'eau E. Défaut/Lenteur de maintenance en cas de panne F. Coût élevé de l'approvisionnement en eau X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
H20	Quelles sont vos attentes en matière d'approvisionnement en eau potable ? (plusieurs réponses possibles). Autre attente ?	1=oui 2=non A. Points d'eau supplémentaires B. Amélioration de la gestion des points d'eau existants C. Remise en service des points d'eau en panne D. Amélioration de la qualité de l'eau des points d'eau existants E. Réduction du prix; X. Autres à préciser : _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
Section III. SANTE			
S01	Quelle est la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? 1= Centre de santé intégré public 2= Hôpital/CMA 3= Centre de santé privé 4= Aucun S20 →		☐
S02	Combien de temps en moyenne vous faut-il pour atteindre la formation sanitaire la plus proche de votre village ? 1=Moins 15 minutes 2=Entre 15 et 30 minutes 3=Plus de 30 minutes		☐
S03	Où vont de préférence les membres du ménage lorsqu'ils ont des problèmes de santé ? (Une seule réponse) 1=Centre de santé intégré public 5=Automédication 2=Hôpital /CMA 6=Chez un personnel de santé 3=Centre de santé privé 7=Se soigne à domicile. 4=Tradi-praticien Si S03=4, 5, 6 et 7 → S05		☐
S04	Un membre de votre ménage a-t-il utilisé au moins une fois la formation sanitaire la plus proche au cours des 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non Si non → S17		☐
S05	Qui est responsable de cette formation sanitaire? 1=Médecin 3= Aide Soignant 8=Ne sait pas 2=Infirmier 4=Autre (à préciser) _____		☐
La dernière fois qu'un membre de votre ménage s'est rendu à cette formation sanitaire,			
S06	Le personnel soignant était-il présent ? 1=Oui 2=Non		☐
S07	Le petit matériel (ciseaux, seringues, etc.) était-il toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas		☐
S08	Votre formation sanitaire (CMA ou Hôpital) disposait-t-elle des salles d'hospitalisation ? 1=Oui 2=Non Si non → S10.		☐
S09	Quel nombre de lits avez-vous trouvé dans les salles d'hospitalisation? 1=Moins de 5 lits 2=Entre 5 et 10 lits 3=Plus de 10 lits 4=Ne sait pas.		☐
S10	Combien avez-vous payé pour une consultation ? (Frais de session) 1=Gratuit 3=Entre 500 et 1000 FCFA 2=Moins de 500 FCFA 4=Plus de 1000 FCFA Si S10=1 → S14		☐
S11	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Élevé 2=Raisonnable 3=Insignifiant		☐

Section II. EAU POTABLE						
S12	En plus des frais de session, la personne ayant été à la formation sanitaire a-t-elle donné quelque chose au personnel pour qu'il s'occupe mieux d'elle ? 1=Oui 2=Non Si non → S14					☐
S13	Si oui, cette personne a-t-elle payé librement ou le personnel le lui a demandé ? 1=Initiative personnelle 2=Demande du personnel					☐
S14	Comment cette personne a jugé l'accueil du personnel soignant de cette formation sanitaire ? 1=Bon 2=Passable 3=Mauvais					☐
S15	Existe-t-il une pharmacie/pro-pharmacie dans cette formation sanitaire ? 1=Oui 2=Non → S17					☐
S16	Les médicaments y étaient-ils toujours disponibles ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas					☐
S17	La formation sanitaire la plus proche permet-elle de résoudre la plupart des problèmes de santé que vous rencontrez dans le village ? 1=Oui 2=Non					☐
S18	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de santé offerts par la formation sanitaire la plus proche de votre ménage ? (Encerclez une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si S18=1 ou 2 → S20					☐
S19	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de santé de votre village ? (plusieurs réponses possibles) Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Éloignement des formations sanitaires B. Mauvaise qualité des services offerts C. Insuffisance des formations sanitaires D. Manquements liés au Personnel de la formation sanitaire E. Mauvaise gestion de la formation sanitaire F. Insuffisance de médicaments G. Mauvaise qualité/Insuffisance des équipements H. Coût élevé de l'accès aux soins de santé X. Autres (à préciser) : _____			☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
S20	Avez-vous des attentes en matière de services de santé ? Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Formations sanitaires supplémentaires B. Approvisionnement en médicament C. Affectation d'un personnel D. Formations sanitaires équipées X. Autres à préciser			☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	
Section IV. EDUCATION						
	Cycle d'enseignement →	Maternel	Primaire	Secondaire		Formation Pro
E01	Votre village/quartier dispose-t-il du cycle d'enseignement « Nom du cycle » ? 1=Oui 2=Non 3=Non concerné	☐	☐	☐		☐
E02	Combien d'enfants de votre ménage fréquentent l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche? (inscrire le nombre devant chaque cycle)					
E03	Combien de km parcourent en moyenne les enfants de votre ménage pour aller à l'école du/de (nom du cycle)? 1=Moins de 1 Km 2=Entre 1 et 5 Km 3=Plus de 5 Km 8=Ne sait pas					
E04	Quel est en moyenne le temps mis par les enfants de votre ménage pour se rendre à pieds à l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) le plus proche ? (en minutes) 998= Ne sait pas					
E05	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquente les enfants de votre ménage a-t-il un cycle complet ? 1=Oui 2=Non 8= Ne sait pas			1 ^{er} cycle 	2 ^{ème} cycle 	

E06	La Formation Pro. dans laquelle fréquentent les enfants de votre ménage, dispose-t-elle d'un atelier complet correspondant à leurs disciplines? 1=Oui 2=Non 8=Ne Sait Pas				
E07	L'établissement scolaire du/de (nom du cycle) dans lequel fréquentent les enfants de votre ménage a-t-il une salle par niveau de classe ? 1=Oui 2=Non 8= Ne sait pas				
E08	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, tous les élèves sont-ils assis sur un banc ? 1=Oui 2=Non 8= Ne sait pas				
E09	Dans l'établissement scolaire du/de (nom du cycle) où fréquentent les enfants de votre ménage, procède-t-on à la distribution des livres scolaires aux élèves ? 1=Oui 2=Non 8= Ne sait pas				
E10	Combien d'élèves en moyenne contient la (les) classe (s) dans la(les)quelle(s) les enfants du ménage sont scolarisés dans le (nom du cycle)? 1=Moins de 30 3=Plus de 60 2=Entre 30 et 60 8=Ne Sait Pas				
E11	Comment appréciez-vous la fréquence de présence des enseignants dans la (les) classe (s) du/de (nom du cycle) dans la(les)quelle(s) les enfants de votre ménage sont scolarisés? 1=Régulier 2=Moyennement régulier 3=Irrégulier 8= Ne sait pas				
E12	Combien payez-vous en moyenne pour les frais exigibles (inscription, scolarité, APEE) des enfants de votre ménage dans le (nom du cycle) au cours d'une année? (inscrire le montant moyen) ou Ne sait pas	----- -(en FCFA)	----- -- (en FCFA)	----- (en FCFA)	----- (en FCFA)
Section IV. EDUCATION					
E13	Comment jugez-vous ce montant ? 1=Élevé 2=Raisonné 3=Insignifiant				
E14	En plus des frais exigibles, votre ménage a-t-il payé des frais supplémentaires au personnel de l'établissement scolaire du (nom du cycle) pour qu'on admette les enfants du ménage à l'école ? 1=Oui 2=Non 8= Ne sait pas 4=Non concerné Si 2 ou 4 ou 8 → E16				
E15	Ces frais payés en plus dans le (nom du cycle) vous-ont-ils été imposés ? 1=Oui 2=Non				
E16	Lorsque les salles de classe de l'école du (nom du cycle) dans laquelle les enfants du ménage sont scolarisés, sont endommagées qui s'occupe des réfections ? 1=Oui 2=Non A. L'APEE B. Le Maire (Commune) C. Une organisation du village D. Le MINEDUB/MINESEC/MINEFOP E. Les Élités X. Autres partenaires (à préciser) _____ Autre ?	 	 	 	

E17	De manière globale, quelle est votre niveau de satisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) dans votre village ? (Une seule réponse possible) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Insatisfait Si 1 ou 2 → E19.	☐	☐	☐	☐
E18	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services de l'éducation dans le (nom du cycle) de base dans votre village ? (Plusieurs réponses possibles) Autre raison ? 1=Oui 2=Non A. Éloignement des services d'éducation B. Insuffisance de salles de classe C. Insuffisance d'équipements D. Insuffisance des écoles E. Manquements liés au Personnel F. Absence de distribution de manuels scolaires G. Mauvais résultats H. Coûts élevés de la scolarité X. Autres à préciser _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
E19	Avez-vous des attentes en matière de services de l'éducation dans le (nom du cycle)? (Plusieurs réponses possibles) Autre attente ? 1=Oui 2=Non A. Avoir une école plus proche B. Ajouter des salles de classe C. Ajouter des Équipements D. Ajouter les écoles E. Ajouter le personnel F. Distribuer les manuels scolaires G. Améliorer les résultats H. Diminuer les coûts X. Autres (à préciser) _____	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Section V. SERVICE COMMUNAL

	C01 Avez-vous eu à demander (nom de service) à la commune dans les 12 derniers mois, c'est-à-dire depuis ? 1=Oui 2=Non service suivant	C02 Comment avez-vous été accueilli, lors de votre passage à la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Bien 2=Indifférent 3=Mal	C03 Après combien de temps avez-vous obtenu le service demandé à la Commune? 1=Au plus un jour 2=Entre un jour et une semaine 3=Entre une semaine et un mois 4=Entre un mois et trois mois 5=Plus de trois mois 6= En cours Si C03=1 2, 3, 4 ou 5 → C04	C03a Depuis combien de temps avez-vous sollicité ce service ? (en jour)	C04 Comment jugez-vous ce temps ? 1=Raisonnalement 2=Long 3=Très long Si C04=1 C06	C05 Si C04=2 ou 3, qu'est ce qui en était la cause selon vous ? 1=Personnel indisponible/absent 2=Absence de matériel de travail 3=Corruption 4=Autres (à préciser) _____	C06 Avez-vous eu à payer un pourboire pour avoir ce service ? 1=Oui 2=Non
Services communaux ↓							
Établissement d'actes de naissance	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Certification de copie de documents officiels	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Permis de bâtir	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de décès	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Acte de mariage	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Certificat de domicile	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Validation des plans de localisation	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Informations	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
Autres (à préciser)	☐	☐	☐	☐	☐	☐	☐
C07	Un membre du ménage a-t-il participé aux assemblées villageoises en vue de l'élaboration du Plan Communal de Développement ? 1=Oui 2=Non						☐
C08	Un membre de votre ménage est-il informé du montant du budget annuel de votre commune ? 1=Oui 2=Non						☐
C09	Un membre de votre ménage est-il informé des dépenses et recettes de la commune de l'année dernière ? 1=Oui 2=Non						☐
C10	La commune accompagne-t-elle votre village/quartier dans les actions de développement (animation communautaire, suivi des comités de concertation, suivi des comités de gestion, mise en place des structures de suivi du développement villageois, réalisation de vos microprojets, etc.) ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C11	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la planification des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C12	La commune implique-t-elle votre village/quartier dans la programmation et la budgétisation des actions de développement ? 1=Oui 2=Non 8=Ne sait pas						☐
C13	De manière globale, quel est votre niveau de satisfaction des services rendus par la commune ? (Choisir une seule réponse) 1=Satisfait 2=Indifférent 3=Pas satisfait Si 1 ou 2 → C15						☐
C14	Donnez les raisons de votre insatisfaction des services communaux (Plusieurs réponses possibles). Autre raison ?	1=Oui 2=Non A. Lourdeur dans le traitement des demandes des usagers B. Non implication des populations dans la gestion communale C. Manquements liés au Personnel communal (absentéisme, corruption, mauvais accueil,.....) D. Non visibilité de l'action communale E. Indisponibilité de l'exécutif municipal (Maire et ses Adjoints) X. Autres (à préciser) _____					☐ ☐ ☐ ☐ ☐ ☐
C15	Qu'attendez-vous de l'équipe communale? (Plusieurs réponses possibles – par ordre d'importance). Autre attente ?	1=Oui 2=Non A. Plus d'implication des populations dans la prise de décision B. Plus de communication sur les actions de la commune C. Plus de transparence dans la gestion D. Plus de proximité avec les administrés X. Autres (à préciser) : _____					☐ ☐ ☐ ☐ ☐

Annexe 3 : Arrêté municipal de mise en place du Comité de suivi

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

REGION DU SUD

DEPARTEMENT DE DJA ET LOBO

COMMUNE D'OVENG

SECRETARIAT GENERAL



REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

SOUTH REGION

DJA AND LOBO DIVISION

OVENG COUNCIL

GENERAL SECRETARIAT

ARRETE MUNICIPALE N° SDLO/DM/C.O/SG/2018 PORTANT CREATION, ATTRIBUTIONS ET COMPOSITION DU COMITE DE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU CONTROLE CITOYEN DE L'ACTION PUBLIQUE DANS LA COMMUNE D'OVENG.

Le Maire de la Commune d'Oveng,

*Vu la constitution de la République du Cameroun ;
Vu la loi N° 92/007 du 14 Aout 1992 du code du travail;
Vu la loi N° 2004/017 du 22 juillet 2004 d'orientation de la
Décentralisation ;
Vu la loi N° 2004 /018 du 22 juillet 2004 fixant les règles applicables aux
Communes ;
Vu le décret N° 77/91 du 25 mars 1977 déterminant les pouvoirs de tutelle
sur les communes, syndicats des Commune et établissements Communaux et
modificatifs subséquents ;
Vu le décret N°78/484 du 09 Novembre 1978 fixant les dispositions
applicables aux agents de l'Etat relèvement du code de travail ;
-Vu le décret N°2016 /414 du 29 Septembre 2016 portant nomination de
Monsieur KOULBOUT AMAN David, aux fonctions de Préfet du département de Dja
et Lobo ;
Vu l'arrêté N° 00136/A/MINATD/DCTD du 24 Aout 2009 rendant
exécutaires les tableaux types des emplois Communaux ;
Vu l'arrêté N°229/CAB/PM du 07 Octobre 2009 du Premier Ministre, Chef du
Gouvernement, portant réorganisation du cadre institutionnel d'exécution du
Programme National du Développement Participatif (PNDP) ;
Vu l'arrêté N° 0002/A/MINATD/DCTD du 30 octobre 2013 constatant
l'élection du Maire et des Adjoints au Maire à l'issu du scrutin municipal du 30
septembre 2013 dans la Commune d'Oveng, Département du Dja et Lobo, Région
du Sud.*

Considérant les nécessités de service.

ARRETE :

Article 1^{er} : Création :

Est crée dans la Commune d'Oveng à la date du 29 novembre 2018, un comité de comité de suivi des recommandations du contrôle citoyen de l'action publique.

Article 2 : Missions

Le comité de suivi a pour mission de :

- Veiller à la mise en œuvre des solutions préconisées à l'issue du processus de contrôle citoyen de l'action publique ;
- Mener les actions de plaidoyer ;
- Assurer la communication avec les populations de la commune.

Le comité de suivi travaille en étroite collaboration avec les communautés et rend compte mensuellement au Maire.

Article 3 : Durée du mandat :

Le mandat du comité de pilotage prend fin dès la réalisation de toutes les actions prévues

Article 4 : Composition :

Le comité de pilotage est composé de :

Un Président : M. MEVONGO M'OYONO André Parfait 1^{er} adjoint au Maire

Une secrétaire : NTOLO SANDRINE Marcyves, Agent Communal de Développement

Membres :

- 1- ENGUE Jean Carème, Conseiller Municipal**
- 2- NDONGO EKA'A Yannick, chef du village Mebassa**

Article 5 : Toute personne peut, en raison de ses compétences et sur décision du Président du comité de suivi, être invitée à assister aux travaux du comité, avec voix consultative. Le Président peut aussi inviter tout Conseiller Municipal en fonction du programme de planification.

Article 6 : Les réunions du comité de suivi se tiennent au moins une fois par mois sur convocation de son Président, les réunions du comité de pilotage sont sanctionnées par un rapport.

Article 7 : Prise en charge :

Les fonctions des membres du comité de suivi sont gratuites, toutefois la Commune prendra *toutes* les dispositions pour faciliter le bon fonctionnement du comité et en fonction des moyens disponibles.

Article 8: la présente arrêté sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Oveng, le 29 Décembre 2018

Le Maire,



Ndom Ndiaya'a Samuel